

BNP PARIBAS

Rapport Développement Durable • 2002

La  
banque

d'un monde qui change



Des collaborateurs travaillant hors de leur région ou de leur pays d'origine et confrontés à de nouvelles pratiques culturelles, notamment dans leur environnement professionnel, tel est le thème du rapport 2002.

Nous avons illustré ce sujet à travers les regards croisés d'hommes et de femmes du groupe qui témoignent de leur capacité d'écoute, de leur adaptabilité, de leur faculté à sortir des schémas habituels de pensée.

Pour les collaborateurs de **BNP Paribas**, groupe issu d'une fusion réussie, la différence est source d'enrichissement.

Les reportages ont été réalisés en janvier et février 2003 par quatre photographes de l'agence **Rapho**, l'une des plus anciennes agences de presse photographique de Paris et l'une des plus connues pour la diversité et la renommée de ses photographes.

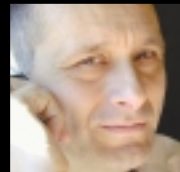
Jean-Marc Armani

Bahrein  
Le Caire  
Madrid



Jean-Erick Pasquier

Montréal  
New York  
Tokyo



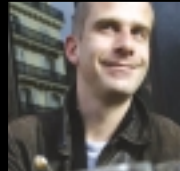
Gérard Uféras

Londres  
Paris  
Metz  
Strasbourg  
Nice



Gilles Leimdorfer

Athènes  
Moscou



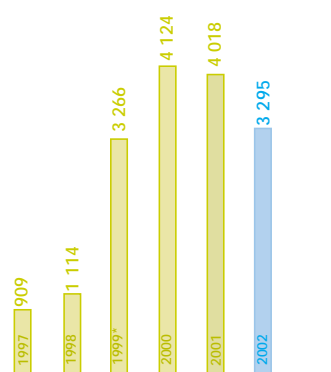
# Sommaire



Chiffres clés	2
	3
Message du Président	4
	5
Panorama des métiers du groupe	6
	11
Historique	12
	13
Développement Durable	16
	67
• Les principes d'action du groupe	
- Présentation de la démarche	16
- Le gouvernement d'entreprise	18
Les rémunérations	31
- Éthique et déontologie	35
- Les principes de la politique générale de crédit	38
• BNP Paribas et ses parties prenantes	
- BNP Paribas et ses actionnaires	42
- Le développement des ressources humaines	54
- L'environnement	59
- Les relations avec les clients et les fournisseurs	61
- Les relations avec la société civile : le mécénat	65
Annexes NRE	70
	74
Glossaire	75
	80

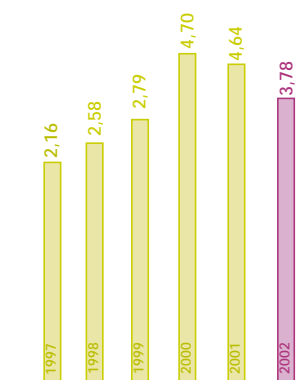
# Chiffres Clés 2002

## Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)



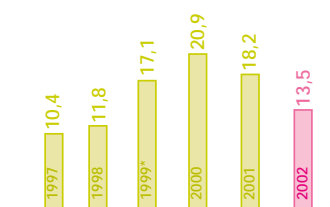
\* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration.

## Résultat net par action <sup>(1)</sup> (en euros)



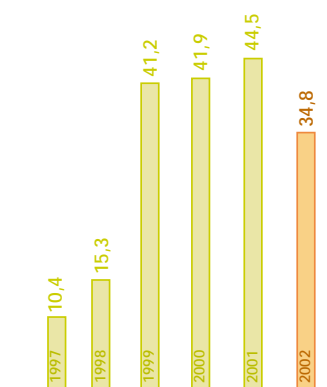
<sup>(1)</sup> Résultat net, part du groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte de la division par deux du nominal intervenue le 20 février 2002.

## Rentabilité des capitaux propres (en %)



\* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration.

## Capitalisation boursière (au 31 décembre, en milliards d'euros)



## Notation (au 1<sup>er</sup> mars 2002)

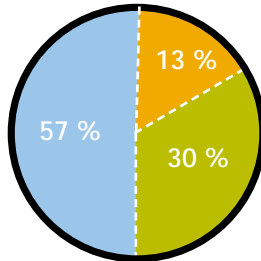
Moody's	Aa2	Perspective stable
Standard & Poor's	AA-	Perspective stable
Fitch	AA	Perspective stable

## Effectifs

	2002	2001
Monde	87 700	85 000
Europe	66 200	65 000

### Produit net bancaire des grands domaines d'activité

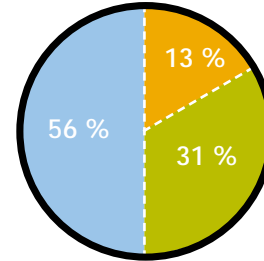
(en %)



- Banque de Détail
- Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres
- Banque de Financement et d'Investissement

### Résultat brut d'exploitation des grands domaines d'activité

(en %)



- Banque de Détail
- Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres
- Banque de Financement et d'Investissement

### Résultats

(en millions d'euros)

	2002	2001	Variation 2002-2001
Produit net bancaire	16 793	17 450	- 3,8 %
Résultat brut d'exploitation	5 838	6 517	- 10,4 %
Résultat d'exploitation	4 368	5 205	- 16,1 %
Résultat avant impôt	4 813	6 232	- 22,8 %
Résultat net part du groupe	3 295	4 018	- 18,0 %

### Activité

(en millions d'euros)

	2002	2001
Total bilan	710 319	825 296
Dépôts clientèle	267 190	286 442
Opérations avec la clientèle (montant brut)	235 688	245 391
Capitaux propres, part du groupe <sup>(1)</sup>	26 445	24 610
Ratio international de solvabilité	10,9 %	10,6 %
dont noyau dur	8,1 %	7,3 %

# Message du Président



MICHEL PÉBEREAU - PDG

Le sommet de la Terre de Johannesburg a rappelé la complexité des problèmes posés par la croissance des sociétés industrielles dans une perspective de long terme, et mis en évidence la chaîne de responsabilités qui doit lier tous les acteurs - institutions internationales, Etats, entreprises - pour assurer un développement durable.

Comme toute entreprise, BNP Paribas a pour premier objectif de se développer dans la rentabilité. Notre groupe a l'ambition d'atteindre cet objectif en prenant en compte les intérêts de ses clients, de ses actionnaires, de ses salariés et du monde qui les entoure. Il s'efforce au quotidien, avec la personnalité qui est la sienne, de privilégier les solutions

susceptibles d'être bénéfiques pour l'ensemble des acteurs. Cet état d'esprit nous semble plus important que le respect formel de recommandations qui émergent dans d'autres cultures ou dans d'autres secteurs d'activité que les nôtres, pour répondre à des problèmes qui ne sont pas les nôtres.

La contribution au développement durable de BNP Paribas n'obéit pas à un nouveau conformisme à la mode. Elle est animée par l'ambition et le niveau d'exigence de ses propres principes d'action. Elle est mise en œuvre dans la continuité d'une forte culture de dialogue et de concertation.

*T. Pébernan*

## Repères

**1<sup>re</sup> banque de la zone euro** par l'importance de ses résultats et sa capitalisation boursière

Dans un environnement très difficile, un produit net bancaire de **16,8 milliards d'euros**, en baisse de 3,8 % seulement par rapport à 2001

Un bon **retour sur capitaux propres de 13,5 %** et un **coefficient d'exploitation de 65,2 %** toujours très compétitif

Présent dans plus de **85 pays**, BNP Paribas compte **87 700 collaborateurs** dont 66 000 en Europe

## Banque de **Financement** et d'**Investissement**

### Conseil et Marchés de Capitaux

#### Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation...) et des activités de marché primaire sur les produits liés aux actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, placements de blocs, émissions d'obligations convertibles, échangeables...).

Le Corporate Finance a mis en place une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance, qui regroupe près de 350 professionnels, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe, complétée par un dispositif puissant en Asie, avec BNP Paribas Peregrine, et une présence en Amérique du Nord et du Sud. BNP Paribas a confirmé sa place parmi les premières banques conseils en fusions et acquisitions en 2002 en France (n° 1 dans le classement Capital Finance, n° 2 d'après Thomson Financial).

#### Actions

Le métier Actions couvre les activités de recherche, de trading et de vente sur actions (européennes et asiatiques) et dérivés actions (à l'échelle mondiale). Ses équipes agissent tant sur les marchés secondaires que sur les marchés primaires, pour lesquels elles sont le relais du Corporate Finance. Le portefeuille de clients englobe institutions financières, entreprises, et particuliers.

Le métier privilégie une organisation par produits. Chacune de ses divisions intègre l'ensemble des services offerts à la clientèle, les deux activités de base, courtage actions et dérivés actions, comme la nouvelle activité à destination des Hedge Funds lancée fin 2002 : le "prime brokerage".

Le métier a développé, afin de couvrir ses marchés, une large infrastructure à travers le monde :

- 1 213 professionnels en front-office ;
- des "hubs" dans les grands centres financiers, une présence physique dans 26 villes, des clients dans 35 pays ;
- membre de 48 Bourses actions et dérivés ;
- une connexion systématique avec les infrastructures et services délivrés par le métier Titres.

En 2002 BNP Paribas était 3<sup>e</sup> intervenant sur Euronext (France, Belgique et Pays Bas) et 3<sup>e</sup> en Allemagne pour le courtage d'actions (source : Euronext et Deutsche Börse), 1<sup>er</sup> sur le marché à terme du Monep (source : Euronext) et 2<sup>e</sup> en France pour les volumes de "warrants" échangés (source : Euronext).

#### Taux et Change

L'expertise du métier Taux et Change dans la mise au point de nouveaux produits et ses capacités de distribution ont permis à BNP Paribas de figurer parmi les trois premiers acteurs de ce marché en Europe – selon Bloomberg, en 2002, la banque figurait au 2<sup>e</sup> rang pour les ventes d'obligations libellées en euros, avec 6,3 % du marché – et de se constituer une clientèle importante en Asie, au Japon et aux États-Unis.

Les solutions pour les clients sont définies selon une approche globale, faisant appel à l'expertise mondiale de la banque dans les domaines de la recherche, de la vente, de la négociation, de l'origination et de la distribution. L'offre est articulée autour de trois lignes de produits : crédit (émissions obligataires bénéficiant d'une notation élevée, titrisations, dérivés de crédit...), taux (dérivés d'instruments de taux, emprunts d'État...) et change (y compris options sur devises).

La banque est reconnue comme un des leaders mondiaux sur les marchés de taux et de dérivés de crédit et occupe une place importante sur le marché mondial des changes.

BNP Paribas propose une gamme complète de produits de taux destinés aux professionnels de la gestion financière, allant des instruments financiers les plus simples aux conseils spécialisés visant à permettre à ces professionnels de maîtriser les problèmes les plus complexes en matière de gestion de l'endettement. BNP Paribas est reconnue comme une contrepartie d'excellente qualité : Aa2/AA-/AA<sup>(1)</sup>. À partir de cette plate-forme puissante, la banque a développé des compétences couvrant tous les aspects du métier Taux et Change. Son approche axée sur la satisfaction des besoins des clients est adossée à une solide expertise dans les domaines juridique et opérationnel.

<sup>(1)</sup> Notes attribuées par Moody's Investors Services, Standard and Poor's et FitchRatings.



## Financements Spécialisés

### Financements structurés

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants : crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de LBO, financements d'optimisation et d'actifs, financements des médias et télécommunications, financements maritimes et aéronautiques.

Les responsables des Financements Structurés sont en outre en charge de la mise en place et du suivi des crédits ordinaires ("financements bancaires classiques"), qui restent cependant l'objet d'un suivi distinct.

### Energy, Commodities, Export, Project

Le métier Energy, Commodities, Export, Project (Ecep) est une activité mondiale. Il est structuré de la manière suivante :

- le financement du négoce de matières premières sous toutes ses formes, dont BNP Paribas est un des leaders mondiaux ;
- les financements structurés de matières premières dans les pays émergents, comprenant en outre les activités de prêts sur réserves ainsi que les financements structurés de stocks ;
- les financements des entreprises opérant dans les domaines de l'énergie, des métaux et des mines dans les pays industrialisés ;
- les opérations de dérivés sur matières premières, avec des activités de courtage sur marchés organisés et des opérations de gré à gré (OTC) à New York et à Londres ;
- les financements export, couvrant 28 assureurs crédit publics avec 15 bureaux dédiés dans les pays exportateurs et une trentaine de correspondants spécialisés dans les pays importateurs ;
- les financements de projets, structurant des crédits sur base de cash-flows, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

## Corporate & Financial Institutions (CFI)

Afin d'harmoniser et de renforcer la couverture des clients entreprises et institutionnels du groupe, une même entité, CFI, regroupe dans 38 territoires les équipes commerciales de BNP Paribas Grandes Entreprises, Institutions Financières (FIG), Corporate Banking, ainsi que les équipes parisiennes de Global Trade Services.

La population d'environ 14 000 clients entreprises et institutionnels qui constitue le fonds de commerce de CFI est, par définition, hétérogène. Afin d'optimiser la vente des produits et services de la banque, ces clients ont été classés par grandes catégories pour permettre de s'adresser à eux de façon homogène et mettre en place des stratégies ciblées d'approche commerciale. L'organisation de CFI est fondée sur la segmentation de ses clients : le montant des revenus générés ou potentiels par client définit l'équipe par laquelle celui-ci est suivi.

Tout en veillant à la maîtrise de ses risques, CFI a pour mission de développer les ventes de produits à forte valeur ajoutée et de renforcer les ventes croisées.

# Banque de **Détail**

## Banque de Détail en France

La Banque de Détail en France (BDDF) offre à 6 millions de clients particuliers et professionnels et à 60 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Le réseau de BDDF compte 2 200 agences et 2 915 guichets automatiques de banque. Il est concentré sur les régions disposant du meilleur potentiel économique et détient notamment une part de marché de 15 % en Ile-de-France (*source : Etudes marketing BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets*). Il se caractérise par une présence forte sur les segments de clientèle de particuliers les plus attractifs (taux de pénétration de 18 % en compte principal sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 80 000 euros – *source : Ipsos*) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

BDDF comprend principalement le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor et une société de capital accompagnement, BNP Paribas Développement. Ses 30 000 collaborateurs sont répartis au sein des agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, des centres de Banque Privée, des centres d'affaires entreprises, du Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

BNP Paribas a engagé à partir de 1997 un vaste programme de refonte de son réseau : c'est aujourd'hui un des pionniers de la Banque de Détail Multicanal en Europe. Cette réorganisation vise à assurer la meilleure qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. Le Centre de Relations Clients, dont les deux plates-formes à Paris et Orléans sont opérationnelles depuis juillet 2001, centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients. La gestion de la relation client dans la dimension multicanal s'appuie sur un nouveau poste de travail, véritable cœur du système, déployé aussi bien auprès des commerciaux des agences que des téléconseillers du Centre de Relations Clients. Le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes dans la Banque Multicanal s'accompagne de la mise en place sur l'ensemble du territoire d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filières de traitement.

## Services Financiers Spécialisés

Le pôle SFS regroupe plusieurs sociétés spécialisées de Banque de Détail, distribuant des produits et des services financiers complémentaires à l'offre bancaire traditionnelle.

### Cetelem

Cetelem est leader européen du crédit à la consommation avec 27,5 milliards d'euros d'encours gérés au 31 décembre 2002 et plus de 7 000 collaborateurs dans le monde.

Depuis 50 ans, l'entreprise contribue à faire du crédit à la consommation un outil moderne et maîtrisé au service de la consommation et de la gestion du budget des ménages. Cetelem est un acteur de référence pour sa capacité d'innovation – dont la carte Aurore détenue par 15 millions de porteurs dans le monde est un des symboles –, pour la qualité de son offre qui répond à l'essentiel des besoins de financement à court terme des ménages (prêts personnels, ventes à tempérament, crédits renouvelables), pour son expertise technique et son contrôle du risque.

Cetelem est le partenaire privilégié et historique du commerce et accompagne le développement de grandes enseignes de la distribution dans le monde (Carrefour, Conforama, Ikea, Dixons, Dell...).

Cetelem est aussi un partenaire de référence pour des établissements bancaires et les compagnies d'assurances auxquels il apporte son savoir-faire en matière de crédit (Axa, Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Halifax Bank of Scotland, Dresdner Bank, Thai Farmers Bank...).

Cetelem est aujourd'hui présent dans 20 pays.

### UCB

L'UCB est spécialisée dans le financement de l'acquisition de logements par les particuliers, destinée à la résidence de l'emprunteur ou à l'investissement. Elle intervient en France et, à travers ses filiales, en Espagne, en Italie et au Portugal.

La stratégie commerciale de l'UCB consiste à animer un réseau d'apporteurs d'affaires, professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs...), qui la met en contact avec des prospects en situation d'achat. Ses atouts – spécialisation, innovation, contrôle des risques, forte part de marché auprès des fonctionnaires – en font un acteur reconnu du financement du logement. D'importantes synergies avec le réseau de Banque de Détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle, renforcent ce dispositif.

L'UCB met ses outils à disposition de partenaires et fournit des prestations de gestion informatique à la Société Générale dans le cadre d'une activité de servicing.

### Cortal Consors

Depuis l'acquisition de Consors Discount-Broker AG en 2002, Cortal et Consors consacrent leurs efforts à l'intégration de leurs activités respectives, afin de mettre en place une entité unique spécialisée dans la gestion de patrimoine.

Avec plus de 1,1 million de clients répartis sur six pays d'Europe (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Italie), Cortal Consors est leader sur le marché européen de la gestion de patrimoine en ligne (source : *Pan-European Banks Daily, ABN Amro, 30 avril 2002*).

Cortal Consors propose une large gamme de produits d'épargne et de services de gestion de patrimoine destinés aux particuliers, notamment des produits de placement à court terme, des OPCVM, et des produits d'assurance-vie, s'appuyant sur des technologies de pointe en matière de courtage. Les produits et services sont commercialisés par le biais de cinq canaux de distribution : l'Internet, le téléphone, les centrales des Sicav, les conseillers en gestion de patrimoine et les partenaires institutionnels.

### BNP Paribas Lease Group (BPLG)

BPLG est spécialisé dans le financement de biens d'équipement professionnel mobilier et immobilier en crédit, crédit-bail et location financière. Né de la fusion entre BNP Lease et UFB Locabail, son métier est le financement des ventes : BPLG assure pour le compte de ses partenaires et prescripteurs le financement des investissements des entreprises et professionnels, clients de ces partenaires et prescripteurs. Avec une part de marché supérieure à 20 %, BPLG est le numéro 1 français du financement locatif mobilier (source : *Association Française des Sociétés Financières, ASF, Entreprises et Professionnels, septembre 2002*). Implanté dans 10 pays d'Europe, BPLG est leader européen dans son activité.

### Banque de Détail à l'International

Le pôle Banque de Détail à l'International (BDDI) propose des services de Banque de Détail dans des zones géographiques ciblées en s'appuyant sur le savoir-faire du groupe BNP Paribas.

Le réseau BDDI est composé de succursales et de filiales multimarques, présentes sur plus de 30 sites. L'activité de ce pôle est répartie, d'une part, sur son réseau de l'Ouest américain et, d'autre part, sur l'ensemble Marchés Émergents et Outre-Mer.

Aux États-Unis, l'activité de BDDI s'est exercée depuis 1985 successivement au travers de Bank of the West, puis de BancWest Corporation issue du rapprochement en 1998 de Bank of the West et First Hawaiian Bank. BancWest Corporation est filiale à 100 % de BNP Paribas depuis décembre 2001. L'acquisition de United California Bank (UCB) en mars 2002 lui a permis de se renforcer en Californie du Sud. La fusion opérationnelle de l'UCB avec Bank of the West a été achevée dès septembre 2002. Bank of the West est désormais la cinquième banque généraliste de Californie (source : *The Banker, 30/06/02*), tandis que First Hawaiian Bank est leader à Hawaii en termes de dépôts avec 40 % de parts de marché (source : *SNL Financial, 30/06/02*).

BancWest compte désormais 1,5 million de clients, un réseau de 358 agences et 8 000 collaborateurs. Au 31 décembre 2002, son total de bilan s'élève à 34,7 milliards de dollars.

Le réseau de cette filiale est exploité sous deux marques : Bank of the West dans six États de l'Ouest américain (Californie, Oregon, Washington, Idaho, Nouveau-Mexique et Nevada) et First Hawaiian Bank à Hawaii.

L'ensemble Marchés Émergents et Outre-Mer (MEO) est constitué de quatre zones géographiques : Afrique-océan Indien, Dom-Tom, Maghreb-Méditerranée et Moyen-Orient. Dans ces régions, BNP Paribas déploie, au travers de 350 agences et pour 1,3 million de clients son expertise acquise dans la Banque de Détail en France.

Le réseau des BICI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) est au cœur du dispositif de BNP Paribas en Afrique.

Avec 92 agences réparties dans six pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali et Sénégal), BDDI gère le 1<sup>er</sup> réseau bancaire d'Afrique francophone. Dans l'océan Indien, le groupe est présent à Madagascar (BMOI) et aux Comores (BIC).

Dans les Dom-Tom, le groupe possède 45 agences et maintient une forte présence auprès de quelque 300 000 clients. BNP Paribas Réunion, nouvelle filiale du groupe, a pris le relais de la succursale de la BNPI en 2002. Désormais, l'ensemble du dispositif BNP Paribas dans cette zone est filialisé.

Dans la zone Maghreb-Méditerranée, le groupe est représenté au Maroc par la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) et, en Tunisie, par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI). En février 2002, BNP Paribas s'est implanté en Algérie en créant BNP Paribas El Djazair.

Dans la zone du Moyen-Orient, BNP Paribas dispose d'implantations au Liban (BNPI Beyrouth), en Égypte (BNP Paribas Le Caire), à Chypre et à Djibouti. Elle opère dans la région du Golfe à partir de sa direction régionale qui assure l'animation depuis Bahrein de quatre territoires : Bahrein, Abu Dhabi, Dubai, Qatar.

### Métier Location avec Services

Le métier Location avec Services comprend trois groupes de sociétés qui proposent aux entreprises des solutions modulaires pour externaliser la gestion et le financement de leurs équipements logistiques :

- véhicules légers : Arval PHH ;
- véhicules industriels : Artegy ;
- infrastructures informatiques : Arius.

Souples et évolutifs, les produits et services proposés ont en commun de répondre aux souhaits de déconsolidation financière des entreprises, et surtout de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements logistiques. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire et la maîtrise technique des équipes spécialisées du métier, sur une puissance d'achat reconnue et sur un ensemble d'outils interactifs indispensables à un dialogue efficace avec les entreprises clientes.

Arval PHH est issu du rapprochement en 2000 d'Arval Service Lease (créé en 1989), d'Arval SAS (ex-Europcar Lease France) et de PHH Europe. Arval PHH est lié par un accord commercial et technologique à PHH North America, filiale d'Avis Group spécialisée dans la gestion de véhicules et qui opère sous le nom de PHH Arval.

Arval PHH est un des leaders européens de son marché. Directement présent dans 14 pays, il gère, au 31 décembre 2002, une flotte de 650 000 véhicules.

# Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance

## Banque Privée et Gestion d'Actifs

### Banque Privée

BNP Paribas Banque Privée propose une offre large de produits et de services adaptés aux problématiques financières et patrimoniales d'une clientèle privée exigeante. Elle se caractérise par une approche qui privilégie le conseil et la gestion personnalisée.

Intervenant de premier plan dans ce domaine, BNP Paribas Banque Privée a en charge 95 milliards d'euros d'actifs financiers pour le compte de sa clientèle à travers le monde. En France, elle occupe une position de leader, avec 40 milliards d'euros d'actifs de clientèle et un réseau dense d'implantations couvrant l'ensemble du territoire. En dehors de France, elle dispose de positions significatives sur les grands centres de la gestion privée internationale d'Europe et d'Asie (notamment en Suisse, au Luxembourg, à Singapour et à Hong Kong) et développe rapidement sa présence sur certains marchés domestiques européens, particulièrement en Espagne et en Italie.

### BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management exerce le métier de Gestion d'Actifs pour compte de tiers autour de quatre activités :

- BNP Paribas AM Global Funds assure la promotion et la distribution de fonds mutuels à travers le monde, par le biais de distributeurs externes (banques, établissements financiers...) et de distributeurs internes du groupe (Banque de Détail, Banque Privée...) ;
- BNP Paribas AM Institutional regroupe les plates-formes de gestion fondamentale, les équipes de vente aux institutionnels, et la gestion sous mandat pour le compte d'institutionnels internationaux, notamment via la filiale FFTW (États-Unis) ;
- BNP Paribas AM Alternative & Structured Investments rassemble les plates-formes de gestion alternative, structurée et indicielle (filiales : BNP Paribas Fauchier Partners et Overlay Asset Management) ;
- BNP Paribas AM New Markets implante et anime des équipes sur des marchés émergents prometteurs (Chine, Corée, Amérique latine).

BNP Paribas Asset Management est un intervenant européen important et est devenu en 2002 le premier promoteur d'OPCVM offerts au public en France, avec une part de marché de 9,3 % (source : Europerformance).

## BNP Paribas Securities Services

BNP Paribas Securities Services (BPSS) est spécialisé dans les services titres pour les sociétés et les institutions financières : banques, sociétés de courtage, fonds de pension, gestionnaires d'actifs et compagnies d'assurances. Outre la compensation et la conservation de titres, cette filiale dispense de nombreux services complémentaires : le financement des positions en espèce et en titres, la gestion de collatéral, la sous-traitance des middle et back-offices, l'administration et la comptabilité de fonds, la mesure et l'attribution de performance, les services aux émetteurs, l'administration de comptes de particuliers, l'agent de transfert et le "corporate trust". Au 31 décembre 2002, les actifs en conservation s'élevaient à 1 811 milliards d'euros et 25,8 millions de transactions ont été traitées dans l'année 2002.

BNP Paribas Securities Services se classe à la 1<sup>re</sup> place des conservateurs européens et au 7<sup>e</sup> rang mondial

(source : FT Mandate Research, classement en février 2002 en tenant compte de la cession depuis par Deutsche Bank de ses activités Global Custody à l'américain State Street).

Le 3 septembre 2002, BNP Paribas a annoncé la finalisation de l'acquisition de Cogent, filiale d'administration de fonds du groupe australien de services financiers AMP. Cogent est intégré au métier BNP Paribas Securities Services.

En complément de son siège social parisien, BNP Paribas Securities Services compte des succursales, filiales et bureaux en Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse ainsi qu'en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec Garanti Bank et aux États-Unis d'Amérique. Cogent est présente en Australie, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

## BNP Paribas Assurance

BNP Paribas Assurance regroupe Natio Vie, Natio Assurance et les sociétés du groupe Cardif. Sa stratégie est multimarque, multipartenariat et multipays.

Natio Vie et Natio Assurance (société d'assurance dommages dont le capital est partagé avec Axa) distribuent leurs produits par le réseau d'agences de BNP Paribas et par la Banque Privée en France. Les contrats offerts couvrent l'ensemble de la gamme des produits d'assurance des personnes, épargne et prévoyance ainsi que les contrats auto, multirisque habitation et assurance scolaire.

Cardif commercialise en France des produits d'assurance des personnes et des services de gestion d'actifs, pour les particuliers et les entreprises, par l'intermédiaire des filiales du pôle SFS, de banques partenaires, de courtiers, de conseillers financiers indépendants et par approche directe des clients.

Les sociétés de BNP Paribas Assurance adhèrent à un GIE qui leur permet de bénéficier d'économies d'échelle en regroupant toutes les fonctions non spécifiques à une marque. Sur les 1 660 salariés qui travaillent en France, 1 180 ont une fonction transversale.

Hors de France, Cardif est présent dans 26 pays. La distribution est effectuée à travers des accords de partenariat avec des banques et des sociétés de crédit locales et, dans certains pays d'Europe, par des réseaux de conseillers financiers indépendants.

## Immobilier

Au travers de Meunier, Comadim, Astrim, Gérer, BNP Paribas Immobilier, Coextim, Antin Vendôme, Sinvim, Espaces Immobiliers, BNP Paribas propose une gamme intégrée et étendue de produits et de services à forte valeur ajoutée pour satisfaire les besoins d'une clientèle diversifiée et exigeante. L'immobilier de BNP Paribas comprend également la foncière cotée Klépierre et sa filiale Ségécé.

Ce métier est présent sur les trois classes d'actifs : bureaux, logement et centres commerciaux. Il réunit des acteurs de premier ordre et se fédère autour d'activités et d'équipes spécialisées : gestion d'actifs, commercialisation, financement et gestion des flux, transaction, conseil, conception et promotion, expertise immobilière, administration de biens.

Après l'Ile-de-France, première région économique européenne, les filiales immobilières de BNP Paribas se renforcent en Rhône-Alpes et Côte d'Azur.

Le groupe Klépierre est devenu leader européen des centres commerciaux avec plus de 300 centres gérés par la Ségécé et ses filiales, en France, Espagne, Italie, Belgique, Slovaquie, République tchèque, Grèce.

## BNP Paribas Capital

BNP Paribas Capital regroupe l'ensemble des activités de Private Equity du groupe BNP Paribas. On entend par Private Equity l'investissement au capital de sociétés non cotées, en vue de dégager à moyen terme un gain financier, sous forme de plus-value.

Les équipes de BNP Paribas Capital travaillent au sein de sociétés de gestions indépendantes, avec une double mission :

- conseiller le groupe BNP Paribas sur son portefeuille direct ;
- gérer ou conseiller des fonds associant le groupe et des investisseurs tiers.

BNP Paribas Capital exerce tous les aspects du métier de Private Equity :

- les LBO de grande taille en Europe sont réalisés par PAI Management ;
- les LBO de taille moyenne, le capital-risque en France ainsi que les investissements dans le secteur médias-télécoms sont réalisés au travers de fonds dédiés gérés ou conseillés par BNP Private Equity et ses filiales.

La stratégie du groupe BNP Paribas vise à développer activement la gestion de fonds comportant une majorité de capitaux tiers tout en cédant progressivement le portefeuille détenu directement.

**1966**

Naissance de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.

**1968**

Naissance de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

**1982**

Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises.

Le "big-bang" financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

**1987**

Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

**1993**

Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années quatre-vingt-dix sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

**1998**

Naissance de Paribas

Le 12 mai, l'Assemblée Générale des actionnaires de Paribas ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

**1999**

Année historique pour le groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

**2000**

Création de BNP Paribas

Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000

Le nouveau groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède.

Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

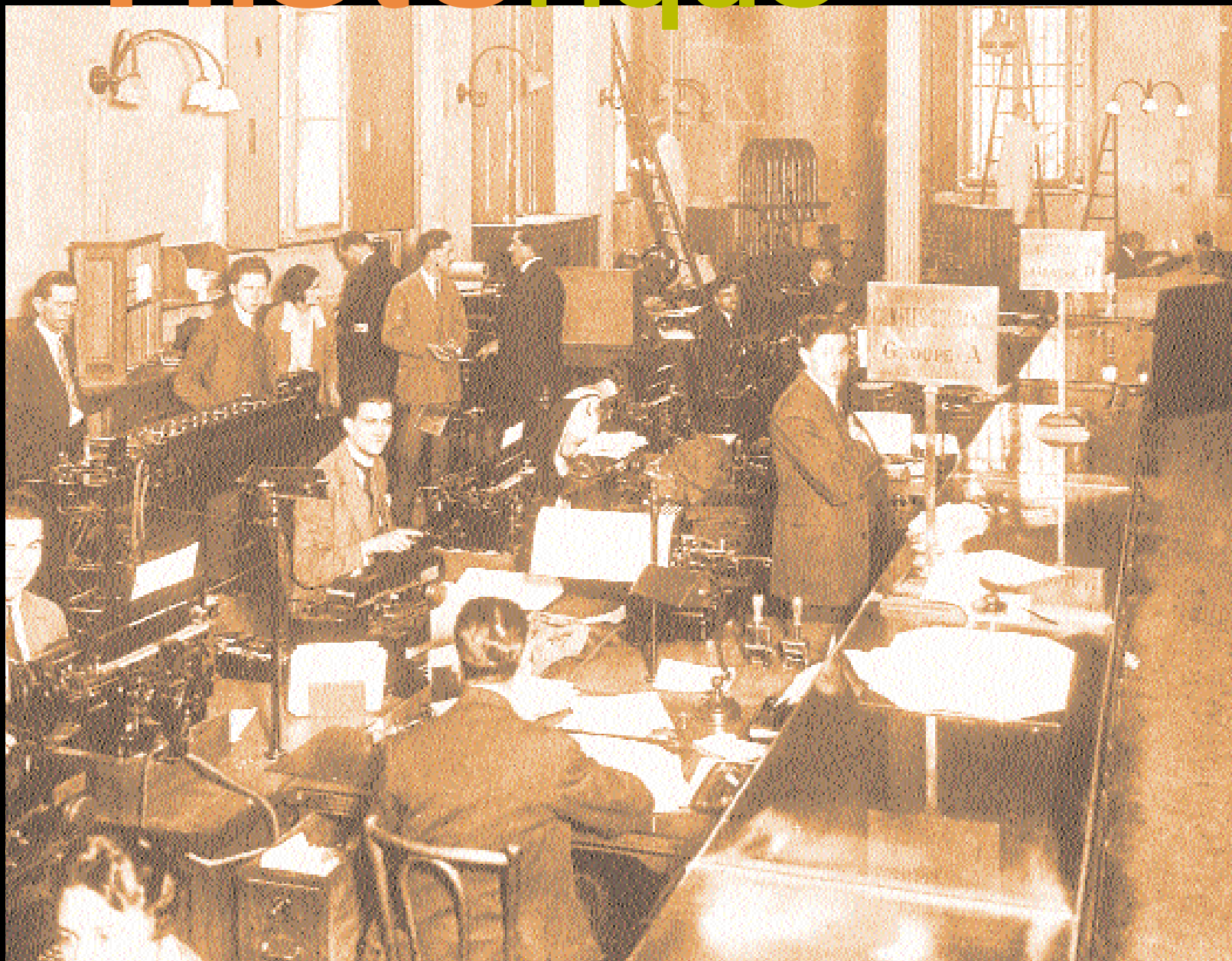
**2002**

Des performances élevées dans un environnement très difficile

BNP Paribas est le premier groupe financier français et la première banque de la zone euro par le niveau de ses bénéfices. Dans un environnement de ralentissement économique et de crise des marchés boursiers, BNP Paribas réalise des performances élevées grâce à un portefeuille d'activités équilibré.

Au cours de l'année 2002, le groupe renforce ses positions concurrentielles et sa capacité de développement, notamment en Banque de Détail. La solidité du bilan est encore renforcée.

# Historique



## Les origines de la BNP

remontent à 1848, date de la création du Comptoir National d'Escompte de Paris et du Comptoir National d'Escompte de Mulhouse, **et celles de Paribas** à 1872 avec la création de la Banque de Paris et des Pays-Bas par la fusion de la Banque de Paris, fondée en 1869, avec la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas, fondée en 1863 à Amsterdam.

# Patrick un Belge au Japon



BNP PARIBAS SECURITIES JAPAN LTD - SERVICES INFORMATIQUES

## Une serviette pour vous, Monsieur ?

Un jour, alors que je venais d'arriver au Japon et que je déjeunais avec des collègues, notre repas fut livré sur un plateau, accompagné d'un grand carré de papier blanc ayant l'allure d'une nappe. Mes collègues s'en emparèrent et le nouèrent autour du cou sans une hésitation. C'était une grande serviette qui évitait de salir sa chemise, sa cravate et sa veste en mangeant. C'est alors que j'ai compris que manger un potage de nouilles avec des baguettes n'était pas nécessairement un art hors de ma portée ! Tout est prévu pour éviter de se salir, même si vivant depuis trois ans au Japon, je sais aujourd'hui me servir correctement des baguettes.

## Masqué par respect de l'hygiène

Les Japonais sont très respectueux d'autrui. Ainsi les chauffeurs de taxi portent des gants blancs tandis que la banquette arrière de leur véhicule est recouverte d'un tissu immaculé. Lorsqu'une personne s'enrhume, elle ne reste pas chez elle ! Elle continue de se rendre au bureau en portant un masque de coton blanc afin d'éviter la propagation des microbes.

## L'heure du bain

Pour se relaxer après une longue journée de travail, les Japonais ont fréquemment recours aux "onsens" (bains publics chauds). C'est d'autant plus tentant qu'il en existe dans presque tous les quartiers : on peut donc aisément s'y rendre avec un collègue ou sa propre famille.

La notion de propreté et de pureté occupant une place importante au Japon, le protocole est très sévère dans ces établissements et il est interdit de se plonger dans une source d'eau chaude avant d'avoir lavé son corps à grande eau. Le but du bain n'est absolument pas de se laver, comme à Bruxelles !

Dans le sud du pays, on pratique également les bains de sable. On se fait enterrer jusqu'au menton dans du sable noir et chaud et l'on reste ainsi pendant plusieurs dizaines de minutes. Ce sable a de grandes vertus, éliminant rapidement les toxines contenues dans le sang.









BNP PARIBAS POITIERS

# Durable

## Développement Durable

Dans le cadre de la responsabilité sociale qu'il assume de longue date, le groupe BNP Paribas intègre désormais explicitement sa démarche en faveur du développement durable aux principes d'action qui ont vocation à guider toutes les entités du groupe au même titre que ses valeurs, ses principes de management, ses règles de déontologie et de gouvernement d'entreprise.

### Présentation de la démarche

Le groupe BNP Paribas a choisi de consacrer un chapitre Développement Durable dans son rapport d'activité, exprimant ainsi directement la réalité de cette intégration du développement durable à son référentiel de principes d'action et à sa démarche managériale.

Ce choix traduit également la volonté de développer la complémentarité des supports que constituent le Rapport d'activité et le site Internet du groupe. C'est dans cet esprit que sera développé sur ce site en 2003 l'accès spécifique Développement Durable qui a vocation à regrouper des informations plus détaillées tant

sur les référentiels, chartes et principes d'action que sur des événements internes et externes qui feront l'objet de commentaires actualisés.

Le chapitre Développement Durable est structuré par les relations du groupe avec ses parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs, salariés, société civile, environnement) et par des dimensions plus transversales (gouvernance, déontologie, politique de crédit). Les informations sociales et environnementales requises par le décret 2002-221 du 20 février 2002 (application de l'article 116 de la loi NRE) sont traitées dans les annexes du Rapport d'activité.

## Le dispositif mis en place

Secrétaire du Conseil d'administration, le conseiller du Président chargé de conduire les réflexions appropriées sur le développement durable et le gouvernement d'entreprise du groupe BNP Paribas supervise la fonction Développement Durable. Cette fonction est coordonnée au niveau opérationnel par le responsable du Développement Durable pour le groupe.

La fonction Développement Durable s'exerce au travers :

- des pôles et fonctions, qui sont chargés de façon générale d'intégrer les exigences du développement durable à la conduite de leurs activités et, de façon particulière, d'assurer la contribution de leurs pôles d'expertise concernés ;
- d'une responsabilité transversale, qui assure les missions d'orientation, de coordination et de reporting en s'appuyant sur la logistique des Ressources Humaines groupe ;
- de la ligne déontologie-compliance, qui s'assure de l'efficacité du dispositif de reporting mondial des impacts sociaux et environnementaux.

Le superviseur et le responsable du Développement Durable font valider leurs propositions d'orientation par un Comité de Direction Générale réunissant, autour du Président-Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, les responsables de pôles, le responsable des Ressources Humaines groupe, le responsable de Communication et Publicité groupe, le responsable de Finances groupe et le responsable des Relations avec les investisseurs.

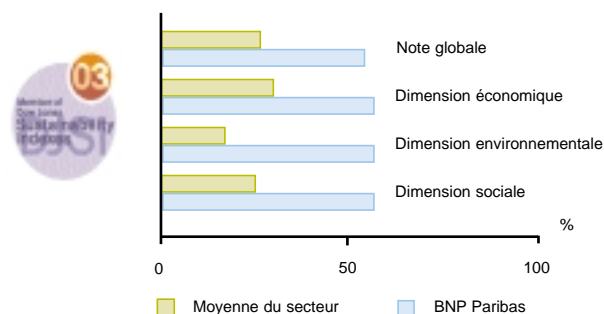
En cas de nécessité, le responsable de la fonction réunit un comité de pilotage composé des experts désignés par les pôles et fonctions dans le cadre de leurs missions particulières.

### La vision des marchés : la notation sociétale et environnementale de BNP Paribas

En 2002, BNP Paribas a été sélectionné dans les quatre indices qui font référence en matière d'investissement socialement responsable : Dow Jones SI World, Dow Jones SI Stoxx, FTSE4Good et Aspi Eurozone.

#### • SAM et les indices DJSI

L'agence SAM Research Inc. qui procède aux évaluations permettant de figurer dans les indices DJSI a conclu favorablement son étude : *"BNP Paribas has a very good overall sustainability performance compared to the industry average."*



- Aspi Eurozone, 1<sup>er</sup> indice boursier européen sur le développement durable, a été lancé en juin 2001 par l'agence Arese. La dernière notation du groupe par cette agence (cf. ci-après sur une échelle de -- à ++)

est commentée de la façon suivante : *"Sur l'ensemble des critères stakeholders il faut souligner une même volonté :*

- de limiter la surexposition du groupe en termes d'image sans pour autant refuser de donner à terme plus de visibilité à certaines démarches sociales et environnementales ;
- de prendre des initiatives en matière sociale et environnementale sur une base opérationnelle étayée avant tout sur la bottom line financière."

Critères	Rating
Actionnaires	++
Salariés	+
Environnement	-
Clients / Fournisseurs	=
Société civile	=

- À la suite de l'actualisation en 2002 de leurs analyses et monographies sur le groupe, de nombreux centres de recherche, d'analyse et d'information ont engagé un dialogue avec le nouveau responsable du Développement Durable et confirmé la place du groupe dans leur univers d'investissement socialement responsable.

# Gouvernement d'entreprise

## Conseil d'administration

Composition au 31 décembre 2002\*



### Michel Pébereau

**Fonction principale :** Président-Directeur Général de BNP Paribas

*Né le 23 janvier 1942*

*Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003*

*Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 110 006*

**Administrateur :**

Lafarge

Saint-Gobain

TotalFinaElf

*BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne*

**Membre du Conseil de surveillance :**

Axa

*Dresdner Bank AG, Allemagne*

**Censeur :**

*Société Anonyme des Galeries Lafayette*

**Président :**

*Fédération Bancaire Française*

*Commission de Prospective de la Fédération Bancaire Française*

*Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris*

**Membre :**

*International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore*

*International Capital Markets Advisory Committee de*

*Federal Reserve Bank of New York*

*International Monetary Conference*



### Patrick Auguste

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

**Fonction principale :** Expert risques des marchés professionnels

*Né le 18 juin 1951*

*Élu pour 6 ans le 6 mars 2000*

*Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 130*



### Claude Bébéar

**Fonction principale :** Président du Conseil de surveillance d'Axa

*Né le 29 juillet 1935*

*Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003*

*Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 074*

Président-Directeur Général de Finaxa

**Administrateur :**

Schneider Electric

Vivendi Universal

*Axa Assurances Iard Mutuelle*

*Axa Assurances Vie Mutuelle*

*Axa Courtage Assurance Mutuelle*

*Axa Financial Inc., États-Unis*

*Lor Patrimoine*

**Président :**

*Institut du Mécénat de Solidarité*

*Institut Montagne*



### Jean-Louis Beffa

**Fonction principale :** Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

*Né le 11 août 1941*

*Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003*

*Date du 1<sup>er</sup> mandat : 22 octobre 1986*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 17 160*

Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Président de Claude Bernard Participations

**Administrateur :**

*Groupe Bruxelles Lambert, Belgique*

*Saint-Gobain Cristalleria SA, Espagne*

*Saint-Gobain Corporation, États-Unis*

**Représentant permanent :**

*Saint-Gobain PAM*

**Membre du Conseil de surveillance :**

Le Monde SA

*Le Monde Partenaire AS (SAS)*

*Société Editrice du Monde (SAS)*



### Jack Delage

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

**Fonction principale :** Conseiller clientèle

*Né le 26 janvier 1946*

*Élu pour 3 ans le 31 janvier 2001*

*Date de 1<sup>er</sup> mandat : 28 février 2000*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 60*



### Bernd Fahrholz

**Fonction principale :** Président du Directoire de Dresdner Bank, Allemagne

*Né le 4 août 1947*

*Coopté le 8 juin 2000 - Ratification à l'AG du 15 mai 2001/fin*

*de mandat AG 2005 – Démissionnaire*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 20*

**Administrateur :**

*Advance Holding AG, Allemagne*

*Allianz Dresdner Asset Management GmbH, Allemagne*

*BMW AG, Allemagne*

*Dresdner Bank Luxembourg SA., Luxembourg*

*Dresdner Kleinwort Benson North America, Inc., États-Unis*

*Fresenius Medical Care AG, Allemagne*

*HeidelbergerCement AG, Allemagne*



### Michel François-Poncet

**Fonction principale :** Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

*Né le 1<sup>er</sup> janvier 1935*

*Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003*

*Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000*

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 20 000*

Président de BNP Paribas Suisse SA, Suisse

Vice-Président de Pargesa Holding SA, Suisse

**Administrateur :**

Finaxa

LVMH

Schneider Electric

*BNP Paribas UK Holdings Limited, Grande-Bretagne*

*Erbé, Belgique*

*Power Corporation, Canada*

*Vittoria Assicurazioni, Italie*

Membre du Conseil de surveillance d'Axa

Membre de l'International Advisory Council de la China Development Bank

\* Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.



### Jacques Friedmann

Fonction principale : Administrateur de sociétés  
 Né le 15 octobre 1932  
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 942  
 Administrateur : TotalFinaElf  
 Président du Conseil d'orientation du Musée du Quai Branly



### François Grappotte

Fonction principale : Président-Directeur Général de la Société Legrand  
 Né le 21 avril 1936  
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 04 mai 1999  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 300

Administrateur :  
 Fimep  
 Bufer Elektrik, Turquie  
 Eltas Elektrik, Turquie  
 Lumina Parent, Luxembourg  
 The Wiremold Company, États-Unis  
 Pass & Seymour, États-Unis

Président :  
 Fimaf  
 Lumina Management  
 B. Ticino, Italie

Membre du Conseil de surveillance de Michelin

Membre :  
 Conseil Consultatif de la Banque de France  
 Bureau de la FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication)



### Paul-Louis Halley

Fonction principale : Président d'Eurocommerce, Belgique  
 Né le 11 septembre 1934  
 Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 698

Administrateur :  
 Carrefour  
 CDIS Sprl, Belgique  
 Comet BV, Pays-Bas  
 Dexia, Belgique  
 Halley Frères SA  
 Halley Invest SA, Belgique

Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France



### Philippe Jaffré

Fonction principale : Directeur Financier d'Alstom  
 Né le 2 mars 1945  
 Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 11 140



### Alain Joly

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide  
 Né le 18 avril 1938  
 Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 28 juin 1995  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 152

Administrateur :  
 Lafarge  
 Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient  
 Air Liquide International Corporation, États-Unis  
 American Air Liquide, États-Unis

Membre :  
 International Council de JP Morgan  
 European Round Table  
 Commission Trilatérale



### Denis Kessler

Fonction principale : Président-Directeur Général de Scor  
 Né le 25 mars 1952  
 Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 812

Président :  
 Scor Life US Reinsurance, États-Unis  
 Scor Reinsurance Company Corporate, États-Unis

Administrateur :  
 Bolloré Investissement SA  
 Dexia, Belgique  
 Cogedim  
 AMVESCAP Plc, Grande-Bretagne  
 Scor Canada Reinsurance Company, Canada

Membre du Conseil de surveillance :  
 Cetelem

Censeur :  
 FDC SA  
 Gimar Finance SCA

Président du Conseil scientifique de l'Association de Genève  
 Vice-Président de la Société d'Économie Politique

Membre :  
 Commission Économique de la Nation  
 Conseil Économique et Social  
 Conseil National des Assurances  
 Conseil d'administration du Siècle



### Jean-Marie Messier

Fonction principale : Président de Messier Partners LLC et de Ahead LLC, États-Unis  
 Né le 13 décembre 1956  
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2003  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 04 mai 1999  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 400

Administrateur :  
 Alcatel  
 LVMH  
 Vivendi Environnement  
 Echostar, États-Unis  
 Fomento de Construcciones y Contraras SA, Espagne  
 Whitney Museum, États-Unis



#### Jean Morio

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas  
**Fonction principale** : Chargé d'études statistiques (études économiques)  
 Né le 2 avril 1948  
 Élu pour 3 ans le 31 janvier 2001  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 1



#### Lindsay Owen-Jones

**Fonction principale** : Président-Directeur Général de L'Oréal  
 Né le 17 mars 1946  
 Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 13 juin 1989  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 088

**Président** :  
 L'Oréal USA, Inc., États-Unis  
 L'Oréal UK Ltd, Grande-Bretagne  
 Galderma Pharma SA, Suisse

**Administrateur** :  
 Gesparal SA  
 Sanofi-Synthelabo

**Membre du Conseil de surveillance** :  
 Air Liquide SA



#### David Peake

**Fonction principale** : Président de BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne  
 Né le 27 septembre 1934  
 Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 13 mai 1998  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 750

**Président** :  
 BNP Paribas Finance Plc, Grande-Bretagne  
 Chipping Norton Theatre Ltd, Grande-Bretagne  
 Chipping Norton Theatre Trust Ltd, Grande-Bretagne  
 21<sup>st</sup> Century Learning Initiative (UK) Ltd, Grande-Bretagne

**Administrateur** :  
 The Worship Company of Goldsmiths, Grande-Bretagne  
 Life Education Mobiles Ltd, Grande-Bretagne  
 Life Education Centres (UK) Ltd, Grande-Bretagne  
 Sezincote Trustees Ltd, Grande-Bretagne



#### Baudouin Prot

**Fonction principale** : Administrateur-Directeur Général Délégué de BNP Paribas  
 Né le 24 mai 1951  
 Dates de début et de fin de mandat : 07 mars 2000 – AG 2005  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 27 150

**Président du Conseil d'administration** :  
 BNP Paribas E<sup>3</sup>

**Administrateur** :  
 Péchiney  
 Banque Nationale de Paris Intercontinentale

**Membre du Conseil de surveillance** :  
 Pinault-Printemps-Redoute  
 Cetelem

**Représentant permanent de BNP Paribas** :  
 Accor



#### Louis Schweitzer

**Fonction principale** : Président-Directeur Général de Renault  
 Né le 8 juillet 1942  
 Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 830  
 Président du Directoire de Renault-Nissan BV, Pays-Bas

**Administrateur** :  
 Électricité de France  
 Compagnie Financière Renault  
 Renault Crédit International  
 AB Volvo, Suède

**Membre du Conseil de surveillance de Philips, Pays-Bas**

**Membre du Conseil** :  
 Fondation Nationale des Sciences Politiques  
 Institut Français des Relations Internationales  
 Musée du Louvre

**Membre du Conseil Consultatif** :  
 Banque de France  
 Allianz



#### René Thomas

**Fonction principale** : Président d'Honneur de BNP Paribas  
 Né le 13 janvier 1929  
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 26 juillet 1982  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 6 528

**Administrateur** :  
 Chargeurs  
 Essilor  
 Banque Nationale de Paris Intercontinentale  
 Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, Maroc  
 Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, Tunisie

#### Autre mandataire social



#### Dominique Hoenn

**Fonction principale** : Directeur Général Délégué de BNP Paribas  
 Né le 12 avril 1940  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 60 952

Président du Conseil d'administration de Paribas International

**Président du Conseil de surveillance** :  
 BNP Paribas Securities Services  
 BNP Private Equity

**Administrateur** :  
 Euronext Paris SA  
 Vivendi Universal  
 BNP Paribas Luxembourg SA, Luxembourg  
 BNP Paribas Suisse, Suisse  
 Clearstream International, Luxembourg  
 Cobepa, Belgique

## Le Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'administration de BNP Paribas applique un Règlement intérieur hérité de celui mis en œuvre par l'ex-BNP depuis 1997 et périodiquement mis à jour depuis lors pour intégrer les dispositions d'ordre légal et réglementaire qui concernent la société, ses organes d'administration et de gestion. S'y ajoutent les diverses recommandations relatives au gouvernement d'entreprise et celles que le Conseil décide d'y incorporer en vue de mettre en œuvre les meilleures pratiques. La dernière version du Règlement datait du 30 juillet 2002 et intégrait les dispositions de la loi du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2002. À la suite des recommandations Medef-Afep de septembre 2002, une nouvelle version du Règlement intérieur a été établie et adoptée par le Conseil dans sa séance du 21 mars 2003.

Le Règlement définit les missions du Conseil :

*“Les principales missions dont le Conseil est investi sont de désigner les mandataires sociaux, de déterminer les orientations de l'activité de BNP Paribas et de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et de régler par ses délibérations les affaires qui la concernent, de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, de contrôler la gestion de l'entreprise et la véracité de ses comptes, d'approuver les comptes, de veiller à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires et aux marchés.*

*Le Président ou le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapports de gestion, ainsi que les projets de rapports relatifs au contrôle interne et aux risques. Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation supérieure à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite. Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué*

*les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président ou le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité de l'émission desdits emprunts ou titres.”*

Le Règlement intérieur précise en outre les modalités d'organisation et de tenue des réunions, les missions et les modalités de travail des Comités spécialisés (qui sont détaillées ci-après à propos de chacun d'eux).

En ce qui concerne plus particulièrement les *“restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques”*, le Règlement intérieur de BNP Paribas est ainsi rédigé :

*“Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil. Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle. Tout administrateur s'engage à respecter les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs. L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il se conforme aux recommandations de la Commission des opérations de Bourse sur la mise au nominatif et les obligations de déclaration des transactions sur les titres de la société. Il lui est recommandé de respecter les règles déontologiques applicables au sein de l'entreprise et de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans*

*les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels, semestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise. Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires de titres de son entreprise."*

Par ailleurs, le Règlement intérieur recommande aux administrateurs, hors les salariés, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires de "*détenir un nombre significatif d'actions à titre personnel, d'un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence*".

En application du Règlement 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse, les mandataires sociaux sont tenus de mettre au nominatif les actions de BNP Paribas qu'ils détiennent et de déclarer semestriellement les transactions qu'ils ont effectuées sur ces titres.

#### **Évaluation du Conseil d'administration de BNP Paribas**

Par ses délibérations des 6 novembre et 16 décembre 2002, le Conseil a confié à son Comité des rémunérations et des nominations l'évaluation préconisée par le groupe de travail Medef-Afep de septembre 2002.

L'évaluation formalisée a été menée au cours des mois de décembre 2002 et de janvier 2003. Un questionnaire a été adressé à tous les administrateurs, à l'exception des mandataires sociaux et d'un démissionnaire ; il comprend 44 questions couvrant les aspects essentiels du fonctionnement du Conseil : la définition de ses missions par le Règlement intérieur, sa composition, ses domaines d'intervention, le déroulement de ses séances, le fonctionnement de ses trois comités spécialisés. Les réponses au questionnaire écrit, éventuellement complétées par des entretiens oraux, ont fait l'objet de notations chiffrées, complétées de commentaires libres.

Le constat d'ensemble est que les administrateurs estiment que le Conseil d'administration de BNP Paribas fonctionne de manière très satisfaisante, et que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues. Les conclusions de l'évaluation ont été débattues au sein du Comité des rémunérations et des nominations. Elles ont été présentées au Conseil d'administration du 4 février 2003 qui les a adoptées. Certaines d'entre elles sont intégrées dans le Règlement intérieur du Conseil.

#### **Évaluation de l'indépendance des administrateurs**

Le Comité des rémunérations et des nominations a procédé, dans ses séances des 26 novembre 2002 et 3 février 2003, à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de BNP Paribas, au regard de la définition et des critères retenus par le groupe de travail Medef-Afep de septembre 2002. Le Comité a présenté ses conclusions au Conseil d'administration qui les a adoptées lors des séances des 4 février et 21 mars 2003.

En premier lieu, le Comité estime essentiel de rappeler les qualités individuelles attendues d'un administrateur : l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et des Comités, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres "parties prenantes", l'intégrité. Réduite à l'énoncé d'incompatibilités ou d'interdits, la notion d'indépendance de l'administrateur risque de donner une image tronquée, négative et partielle de sa mission.

Sous bénéfice de ce rappel, le Comité a examiné la qualification de l'indépendance des administrateurs au regard de la définition qu'en donne le rapport Medef-Afep.



À l'issue de son examen, le Comité a constaté que ne répondent pas aux critères d'indépendance du rapport Medef-Afep : MM. Michel Pébereau et Baudouin Prot, mandataires sociaux salariés, M. Michel François-Poncet, ancien mandataire social (jusqu'en 2000), ainsi que MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Bernd Fahrholz et David Peake au titre des mandats "croisés". René Thomas, administrateur depuis 1982, est à ce titre considéré comme non indépendant. Le Comité considère que les administrateurs élus par les salariés, "indépendants de la Direction" de par leur mode d'élection, mais salariés de la société, relèvent d'une classification particulière.

Sont considérés comme indépendants  
MM. Jacques Friedmann, François Grappotte, Paul-Louis Halley, Philippe Jaffré, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones\* et Louis Schweitzer.

Par ailleurs, le Comité a noté la démission de MM. Bernd Fahrholz et René Thomas. Il a proposé de coopter M. Gerhard Cromme et M<sup>me</sup> Hélène Ploix en tant qu'administrateurs indépendants. En outre, en application des statuts, il a proposé la nomination de René Thomas comme censeur.

#### Activité du Conseil en 2002

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2002, dont à deux reprises sur convocation exceptionnelle. Le taux de participation a été de 79,4 % (et de 76 % en excluant les participations par téléconférence). Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en France, ses principaux domaines d'intervention ont été :

- la stratégie du groupe : le projet stratégique BNP Paribas 2005 a été présenté au Conseil qui l'a adopté dans sa séance du 6 mai 2002 avant sa présentation au marché. Le Conseil a approuvé les projets de cession en France de Banque Directe et les projets d'acquisition du Groupe notamment aux États-Unis, en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, ainsi que les opérations concernant le métier Titres, la Banque Privée Internationale,

les activités de Financement Automobile. Deux séances exceptionnelles du Conseil ont été consacrées d'une part au projet d'acquisition de Facet et d'autre part à la définition de l'offre du groupe et de sa politique lors de l'annonce de la décision par l'État de la mise en vente de sa participation au capital du Crédit Lyonnais ;

- les comptes et le budget : le Conseil a examiné et arrêté les comptes et résultats de l'exercice pour le groupe et BNP Paribas SA ainsi que les résultats consolidés trimestriels du groupe et de ses pôles d'activité. Il a entendu le rapport du Comité des comptes et celui du Collège des Commissaires aux comptes. Il a examiné et adopté le budget de l'année 2003. Il a statué sur la dévolution d'un mandat de Commissaire aux comptes ;
- l'organisation de la Direction Générale et la mise en conformité des statuts et du Règlement intérieur du Conseil avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 et avec les décisions de l'Assemblée Générale du 31 mai 2002. Le Conseil a statué sur les résolutions à présenter à cette Assemblée Générale et s'est réuni pour adopter les réponses aux questions posées par les actionnaires ;
- les travaux des trois Comités du Conseil, dont l'activité est retracée ci-après, ont fait l'objet des rapports de leurs présidents respectifs et ont été débattus en séance ;
- l'adoption des programmes 2002 d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale et d'augmentation de capital réservée aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, ainsi que l'approbation du programme d'émissions d'actions de préférence ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés en application des recommandations du groupe de travail Medef-Afep "pour un meilleur gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" du 23 septembre 2002.

\* Le Comité estime que l'indépendance de M. Lindsay Owen-Jones, administrateur de BNP puis BNP Paribas depuis plus de douze ans, ne peut être contestée.

## Les Comités du Conseil

### Comité des comptes

#### Composition

En 2002, le Comité des comptes est composé de MM. *Philippe Jaffré*, Président, *Patrick Auguste*, *Paul-Louis Halley*, *Denis Kessler*, *Jean-Marie Messier*, *David Peake* et *René Thomas*.

Quatre des membres du Comité sont *indépendants* selon les critères du rapport Medef-Afep de septembre 2002. Le Comité ne comprend plus de membre de la Direction Générale depuis 1997.

#### Missions

Les missions du Comité des comptes sont définies par le Règlement intérieur du Conseil :

- *analyser les états financiers trimestriels et annuels diffusés par la société et en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration ;*
- *examiner toutes questions relatives à ces documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes comptables et prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ;*
- *piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes ;*
- *examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi ;*
- *veiller au respect des règles garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes telles que définies dans le rapport Medef-Afep de septembre 2002 ;*
- *soumettre à son accord préalable toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros ;*
- *examiner tous les ans le compte rendu de Finances groupe sur l'ensemble des missions "non audit" réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du groupe ;*
- *entendre l'exposé présenté annuellement par chaque cabinet de Commissaires aux comptes sur le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et recevoir l'attestation écrite de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.*

*Chaque fois qu'il l'estime opportun et de façon régulière au moins une fois par an, le Comité consacre une partie de séance à un entretien avec le Collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction de la banque.*

*Le Comité se réunit en présence du Collège des Commissaires aux comptes pour l'examen des comptes trimestriels et annuels.*

*Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du groupe, ainsi que le responsable de la gestion Actif-Passif.*

*Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.*

*Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du groupe, de questions relevant de la compétence du Comité, telle que définie par le présent Règlement et faire appel, le cas échéant, à des experts extérieurs.*

#### Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à sept reprises, dont deux fois à titre exceptionnel. Le taux de présence moyen a été de 81 %. Comme les années précédentes, les travaux du Comité ont porté d'une part sur ses missions périodiques et répétitives, d'autre part sur des sujets plus spécifiques :

- au titre de ses missions périodiques, le Comité a analysé, avant leur présentation au Conseil d'administration, les résultats consolidés et les résultats individuels de l'exercice 2001 et du 1<sup>er</sup> semestre 2002, les résultats consolidés trimestriels, ainsi que les états financiers annuel et semestriel du groupe et

de BNP Paribas SA : résultats, bilan, hors bilan et notes annexes. À l'occasion de cet examen périodique, le Comité analyse également les effets sur les résultats des variations du périmètre de consolidation comptable. Le Comité examine, selon la même périodicité, les résultats par pôle d'activité et par métier. Le Comité a également analysé l'évolution de la structure du bilan et du hors-bilan ainsi que la couverture et la gestion des positions structurelles de change ;

- au titre de ses missions plus spécifiques, le Comité a notamment traité de questions méthodologiques significatives au plan comptable : valeur d'utilité des participations, effet des nouvelles règles de consolidation des sociétés d'assurance, comptabilisation des engagements hors bilan de l'activité d'intermédiation bancaire notamment.

S'agissant des relations avec les Commissaires aux comptes, le Comité a traité de la dévolution du mandat du cabinet Barbier, Frinault & Autres, membre du réseau Arthur Andersen, ainsi que du recensement des honoraires des cabinets d'audit ;

- le Comité s'est réuni à deux reprises à titre exceptionnel : le 17 juillet pour définir l'information à donner au marché au vu des premières estimations de résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2002. Le 16 décembre une séance exceptionnelle a eu pour objet d'une part de procéder à l'évaluation du Comité dans le cadre de l'application des recommandations Medef-Afep, d'autre part d'étudier les conséquences pour BNP Paribas des nouvelles exigences d'information comptable et financière décidées aux États-Unis dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley, bien que BNP Paribas SA ne relève pas directement de cette législation.

## Rémunération des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Ex-Arthur Andersen / Ernst & Young <sup>(1)</sup>		Price waterhouse Coopers		Mazars & Guérard		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat au comptes, certification, Examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- mission de base	4 851	36 %	5 574	26 %	3 062	48 %	13 487	32 %
- travaux complémentaires	3 321	24 %	9 276	42 %	1 104	17 %	13 701	33 %
Missions accessoires	834	6 %	355	2 %	482	8 %	1 671	4 %
<b>Sous-total</b>	<b>9 006</b>	<b>66 %</b>	<b>15 205</b>	<b>70 %</b>	<b>4 648</b>	<b>73 %</b>	<b>28 859</b>	<b>69 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	2 781	20 %	4 334	20 %	1 682	26 %	8 797	21 %
Technologies de l'information	665	5 %	-	-	-	-	665	1 %
Conseil en organisation	874	6 %	2 009	9 %	-	-	2 883	7 %
Autres	368	3 %	230	1 %	84	1 %	682	2 %
<b>Sous-total</b>	<b>4 688</b>	<b>34 %</b>	<b>6 573</b>	<b>30 %</b>	<b>1 766</b>	<b>27 %</b>	<b>13 027</b>	<b>31 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 694</b>	<b>100 %</b>	<b>21 778</b>	<b>100 %</b>	<b>6 414</b>	<b>100 %</b>	<b>41 886</b>	<b>100 %</b>

(1) Ces honoraires sont ceux qui ont été versés au réseau Arthur Andersen puis au réseau Ernst & Young. En effet, la société Barbier Frinault et Autres, Commissaire aux comptes du groupe précédemment rattachée au réseau Arthur Andersen est devenue membre du réseau Ernst & Young dans le courant de l'exercice 2002.

## Comité de contrôle interne et des risques

La composition du Comité est restée inchangée en 2002 : outre M. *Jacques Friedmann*, Président, il comprend MM. Jack Delage, *François Grappotte*, *Louis Schweitzer* et René Thomas. Trois des cinq membres du Comité sont *indépendants* selon les critères Medef-Afep. Le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction Générale.

Les missions du Comité sont fixées par le Règlement intérieur du Conseil :

- *analyser les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale et leurs principales conclusions, les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission Bancaire ;*
- *procéder à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, des responsables de l'Inspection Générale, de l'Audit de la banque et des fonctions Éthique et Déontologie groupe et de Group Risk Management ;*
- *présenter au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées : il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du groupe et il est tenu informé de leur programme de travail ; il reçoit semestriellement une synthèse de l'activité et des rapports de l'Audit interne ;*
- *examiner les grandes orientations de la politique de risques du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.*

## Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à cinq reprises, dont une fois à titre exceptionnel. Le taux de présence a été de 92 %. Les principaux travaux que le Comité a menés à bien au titre de ses missions sont détaillés ci-après.

En ce qui concerne les risques de crédit, outre la revue d'ensemble de la politique des risques du groupe, de l'évolution du coût du risque et de l'encours de provisions, ont notamment été examinés : les dossiers individuels de clients, de secteurs économiques, de pays ou de zones géographiques plus particulièrement exposés aux évolutions conjoncturelles. S'agissant des risques de marché, le Comité a examiné leur évolution générale au plan du groupe et des métiers concernés par leur gestion et il s'est penché plus particulièrement sur les risques afférents à divers instruments financiers gérés par BNP Paribas. Dans le cadre de ses analyses, le Comité prend connaissance des mises à jour des scénarios de simulation de crise et de la mesure de la Valeur en Risque du groupe au titre de ses diverses activités. Il entend les comptes rendus périodiques des travaux de Risk Policy Committee. Il analyse l'organisation, le bilan d'activité et le plan d'action de Group Risk Management, dont le responsable est régulièrement auditionné au cours des séances du Comité.

Le Comité s'est en outre consacré à un certain nombre de sujets plus spécifiques. Il analyse, avant sa présentation au Conseil d'administration et aux autorités régulatrices, le projet de rapport annuel réglementaire de contrôle interne. Il se fait présenter, deux fois l'an, le compte rendu d'activité de l'Audit interne qui recense les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du groupe. Il a auditionné le responsable de la fonction Éthique et Déontologie groupe sur l'application des dispositions relatives à la déontologie des marchés financiers et de l'activité bancaire ("compliance"), sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux d'origine criminelle et de lutte antiterroriste et sur le contrôle de la circulation des informations confidentielles au sein du groupe ("murailles de Chine").

Le Comité a examiné la mise en place de l'organisation et des procédures devant répondre aux exigences des régulateurs internationaux dans le domaine des risques opérationnels. Pour chacun de ces sujets, le Comité a procédé à l'audition des responsables concernés du groupe : l'Inspecteur Général de BNP Paribas, le responsable de la Coordination Mondiale de l'audit, le responsable Éthique et Déontologie groupe, le responsable de Group Risk Management. Le Comité s'est réuni exceptionnellement pour procéder, comme l'ont fait les autres Comités du Conseil, à sa propre évaluation.

**Comité des rémunérations et des nominations**  
La composition du Comité est restée inchangée en 2002 : M. *Alain Joly*, Président, MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa et *Philippe Jaffré*, membres. 50 % de ces membres, dont le Président, sont *indépendants* selon les critères Medef-Afep. Il est rappelé que le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction Générale.

La mission du Comité est définie par le Règlement intérieur du Conseil dans les termes suivants :

- proposer au Conseil d'administration toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société ;
- examiner les conditions, le montant et la répartition du programme d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- assurer la préparation des plans d'options pour les collaborateurs du groupe ;
- le Comité est également compétent pour assister le Président pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait ;
- il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux ;

- il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nominations d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- il propose au Conseil, après examen particulier, la nomination des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

#### Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2002, avec un taux de présence moyen de 92 %. Ses travaux ont porté sur :

- la détermination de la part variable de la rémunération du Président et des deux Directeurs Généraux Délégués ainsi que la détermination de la part variable des autres membres du Comité exécutif de BNP Paribas pour 2001 ;
- le programme d'options d'achat ou de souscription d'actions de l'année 2002 ;
- le montant et les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs au titre de l'année 2002 ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil et l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en application des recommandations Medef-Afep de septembre 2002.

*(Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et aux jetons de présence font l'objet du chapitre "Rémunération" du présent document.)*

## Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003

Curriculum vitae des administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé au vote des actionnaires

### Michel Pébereau

Fonction principale : Président-Directeur Général de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

- **Études**
  - 1961 - 1963 École Polytechnique
  - 1965 - 1967 École Nationale d'Administration
- **Carrière**
  - 1967 Inspecteur des Finances
  - 1987 Inspecteur Général des Finances
  - 1970-1974 Chargé de mission, puis Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances (M. Valéry Giscard d'Estaing)
  - 1971-1982 Chargé de mission, puis Sous-Directeur, Directeur Adjoint et Chef du service des Affaires financières et monétaires de la Direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances
  - 1978-1981 Directeur du cabinet du ministre de l'Économie (M. René Monory) puis chargé de mission auprès du ministre
  - 1982-1987 Directeur Général du Crédit Commercial de France
  - 1987-1993 Président-Directeur Général du Crédit Commercial de France
  - Mai 1993 Président-Directeur Général de la Banque Nationale de Paris
  - 1999 Président du Directoire de Paribas
  - Mai 2000 Président-Directeur Général de BNP Paribas
  - Juin 2002 Président de la Fédération Bancaire Française

### Claude Bébéar

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance du groupe Axa

Né le 29 juillet 1935

- **Études**
  - École polytechnique (1957)
- **Carrière**
  - 1958-1975 Anciennes Mutuelles d'Assurance à Rouen
  - 1975 Directeur Général des Anciennes Mutuelles
  - 1978 Directeur Général des Mutuelles Unies
  - 1982 Président du Groupe Drouot
  - Président des Mutuelles Unies
  - 1985-2000 Président-Directeur Général, puis Président du Directoire du groupe Axa
  - Depuis 2000 Président du Conseil de surveillance du groupe Axa

### Jean-Louis Beffa

Fonction principale : Président-Directeur Général de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

- **Études**
  - Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines
  - Diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et de l'Institut d'Études Politiques de Paris
- **Carrière**
  - 1967 Ministère de l'Industrie
  - 1967-1974 Direction des Carburants : Ingénieur, puis Chef du Service Raffinage et Adjoint au Directeur
  - 1974 Compagnie de Saint-Gobain
  - 1975-1977 Directeur du Plan de Pont-à-Mousson SA
  - 1978 Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
  - 1979-1982 Président-Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
  - Directeur de la branche Canalisation et Mécanique de Saint-Gobain
  - 1982-1985 Directeur Général de Saint-Gobain
  - Janvier 1986 Président-Directeur Général de Saint-Gobain

### Michel François-Poncet

Fonction principale : Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1935

- **Études**
  - Institut d'Études Politiques (1954)
  - Harvard Business School (MBA, 1958)
- **Carrière**
  - 1961 Groupe Paribas
  - 1986-1990 Président-Directeur Général de Paribas
  - 1990-2000 Président du Conseil de surveillance de Paribas
  - Depuis 2000 Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

### Alain Joly

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

- **Études**
  - Ancien élève de l'École Polytechnique (1958)
- **Carrière**
  - 1962-1965 Département ingénierie Air Liquide
  - 1965-1967 Ingénieur de procédé
  - 1967-1973 Différentes missions à la Canadian Liquid Air Ltd/Air Liquide Canada et mission d'assistance aux filiales en Amérique du Sud
  - 1973-1976 Directeur des Services Plan et Gestion du groupe
  - 1976-1978 Directeur de la Région Est du Département Français des gaz à Nancy
  - 1978 Secrétaire Général de la Société, puis Secrétaire du Conseil d'administration.
  - 1981 Directeur de la Société chargé de superviser les activités de Recherche et Développement, de Marketing et d'Ingénierie et Construction de l'ensemble du groupe.
  - 1982 Administrateur
  - Juin 1985 Administrateur, Directeur Général
  - Mars 1995 Vice-Président, Directeur Général
  - Mai 1995 Président-Directeur Général
  - Novembre 2001 Président du Conseil de surveillance

### Denis Kessler

Fonction principale : Président-Directeur Général de Scor

Né le 25 mars 1952

- **Études**
  - 1976 Maîtrise de Sciences Politiques, Maîtrise d'Économie Appliquée, Maîtrise de Philosophie
  - Diplôme de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC)
  - 1977 Agrégation de Sciences sociales
  - 1978 Diplôme d'Études Approfondies de Philosophie
  - Diplôme d'Études Approfondies de Sciences Économiques
  - 1987 Doctorat d'État de Sciences Économiques
  - 1988 Agrégation de Sciences Économiques
- **Carrière**
  - 1978-1985 Assistant agrégé en Sciences Économiques à l'Université de Paris X Nanterre
  - 1982-1991 Directeur d'une équipe de recherche du CNRS (CREP puis CEREP)
  - 1985-1990 Président du Comité des Usagers du Conseil National du Crédit
  - 1986-1988 Chargé de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
  - 1988-1989 Professeur agrégé de Sciences Économiques à l'Université de Nancy II

Jusqu'en 1997	Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS)
1991-1995	Membre du Conseil National du Patronat Français (CNPF) devenu en 1998 le Mouvement des Entreprises de France (Medef)
1995-1999	Vice-Président Exécutif du Medef
1999-2002	Vice-Président Délégué du Medef
1990-1997	Président de la Fédération française des sociétés d'assurances Vice-Président du Comité européen des assurances Membre du Conseil national des assurances
Mars 1997- Mai 1998	Directeur Général et membre du Comité exécutif du groupe Axa
Juin 1998- Nov. 2002	Président de la Fédération Française des sociétés d'assurances

Curriculum vitae du Dr Gerhard Cromme dont la cooptation a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2003 et est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.



#### Gerhard Cromme

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance ThyssenKrupp

Né le 25 février 1943 en Allemagne

- **Études**  
1962-1971 Universités de Münster, Lausanne, Paris, Harvard (PMD)  
Études de droit (doctorat) et de sciences économiques
- **Carrière**  
1971-1986 Diverses fonctions dans le groupe Compagnie de Saint-Gobain dont en dernier, Délégué Général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain pour la République Fédérale d'Allemagne  
Président du Comité Directeur de Vegla (Vereinigte Glaswerke GmbH), Allemagne  
1986-1989 Président du Directoire de Krupp Stahl AG, Allemagne  
1989-1999 Président du Directoire de Fried. Krupp AG Hoesch-Krupp, Allemagne  
1999-2001 Président du Directoire de ThyssenKrupp AG, Allemagne  
Depuis le 01/10/2001 Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG, Allemagne
- **Mandats externes**  
Membre du Conseil de surveillance de :  
- Allianz AG, Allemagne  
- Axel Springer Verlag AG, Allemagne  
- Deutsche Lufthansa AG, Allemagne  
- E. ON AG, Allemagne  
- Ruhrgas AG, Allemagne  
- Siemens AG, Allemagne  
- Suez  
- Volkswagen AG, Allemagne

Président de la Commission gouvernementale du Code allemand de Gouvernement d'entreprise  
Président de l'European Round Table of Industrialists



Curriculum vitae de M<sup>me</sup> Hélène Ploix dont la cooptation a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2003 et est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### Hélène Ploix

Fonction principale : Président de Pechel Industries

Née le 25 septembre 1944

- **Études**  
1965 Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Service Public)  
1966 Master of Arts in Public Administration, University of California at Berkeley  
1968 Diplôme de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (Insead)  
Licence en droit et licence ès lettres (anglais), Paris
- **Carrière**  
1968-1978 Directeur d'Études chez Mc Kinsey and Co  
1977-1978 Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État à la Consommation (M<sup>me</sup> Scrivener)  
1978-1982 Directeur à la Direction Générale de la Compagnie Européenne de Publication (CEP)  
1982-1984 Président-Directeur Général de la Banque Industrielle et Immobilière Privée (BIMP)  
Juillet 1983-  
Déc. 1984 Membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse  
Août 1984-  
Février 1986 Conseiller auprès du Premier ministre (M. Laurent Fabius) pour les Affaires Économiques et Financières  
Février 1986-  
Nov. 1989 Administrateur, représentant la France, au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque Mondiale – Washington DC  
Nov. 1989-  
Juillet 1995 Directeur Général Adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations  
Président de CDC Participations, Président du Conseil de Surveillance de CDC Gestion, Président de la Caisse Autonome de Refinancement  
1995-1996 Conseiller spécial pour la monnaie unique de KPMG Peat Marwick  
Depuis 1997 Président de Pechel Industries
- **Mandats**  
Administrateur de :  
- Lafarge  
- Boots Group Plc, Grande-Bretagne  
- Ferring SA, Suisse  
Membre du Conseil de Surveillance de Publicis  
Représentant de Pechel Industries :  
- Quinette Gallay  
- Financière d'Or / Histoire d'Or  
- Aquarelle.com Group  
- Xiring  
- CVBG-Dourthe Kressman  
- IDM  
- Panoronet  
- Homerider Systems  
- CoSpirit  
- Holding Nelson / Creations Nelson  
- Pechel Service

Gérant de Hélène Ploix SARL

Membre ad hoc du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies

Président sortant de l'Association Française des Investisseurs en Capital (Afic)



CORPORATE BANKING - SECRÉTAIRE

## Des banquiers à l'école

En tant que Sud-Africaine, j'ai été étonnée par la grande implication des Britanniques dans les œuvres sociales et les projets caritatifs en général. En les autorisant à aménager leur temps de travail, par exemple, BNP Paribas permet à ses collaborateurs de s'engager au profit d'enfants ou de personnes en difficulté appartenant à la communauté locale. Pour ma part, comme une trentaine de volontaires de mon bureau, je donne chaque semaine une demi-heure de mon temps pour assister individuellement des écoliers en maths et en lecture dans le quartier de Marylebone. Les réactions des professeurs sont très positives, il semble que les enfants aient fait de bons progrès. Mais j'ai d'autres collègues qui aident les sans-abri. Les occasions d'entraide sont très nombreuses. Des fonds sont collectés pour la recherche contre le cancer, d'autres pour aider les jeunes en difficulté à construire leur avenir ou détecter les sportifs à haut potentiel dans des quartiers défavorisés. Le fait que ce type d'engagement soit compatible avec un job à plein temps est important.



# Cara une Sud-Africaine à Londres





# Les rémunérations

## La rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La rémunération versée en 2002 aux mandataires sociaux a été déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'administration.

À la suite d'études réalisées en 2000 avec le concours de consultants spécialisés, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable, plafonnée, est fondée sur des critères de performance – liés à la réalisation des objectifs du projet industriel 1998-2002 et du budget annuel – et personnels, liés à la préparation de l'avenir du groupe.

- La rémunération fixe versée à Michel Pébereau, Président-Directeur Général, en 2002 s'est élevée à 762 245 euros. La rémunération variable versée en 2002 à Michel Pébereau au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 1 070 479 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 301 562 euros.

Par ailleurs, Michel Pébereau a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 120 336 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Michel Pébereau au titre de l'année 2002 s'élève à 811 940 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006 s'élève à 217 060 euros.

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

- La rémunération fixe versée à Baudouin Prot, Administrateur-Directeur Général Délégué, en 2002 s'est élevée à 533 572 euros. La rémunération variable versée en 2002 à Baudouin Prot au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 721 737 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 185 335 euros.

Par ailleurs, Baudouin Prot a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 73 968 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Baudouin Prot au titre de l'année 2002 s'élève à 551 630 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006, s'élève à 128 370 euros.

L'Administrateur-Directeur Général Délégué ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et du mandat de Vice-Président du Conseil de surveillance de Cetelem (les jetons de présence reçus en 2002 au titre de ce mandat seront imputés sur la rémunération variable de Baudouin Prot versée en 2003).

- La rémunération fixe versée à Dominique Hoenn, Directeur Général Délégué, en 2002 s'est élevée à 533 572 euros. Sa rémunération variable versée en 2002 au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 539 939 euros, après imputation d'un montant de 28 668 euros versé par avance en 2001 du fait de dispositions antérieures, et d'un montant de 153 129 euros correspondant à la reprise de jetons de présence reçus en 2001 au titre de mandats que Dominique Hoenn exerce dans les sociétés du groupe et hors du groupe.

Sa rémunération variable attribuée au titre de 2001, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 185 335 euros.

Par ailleurs, Dominique Hoenn a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 73 968 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Dominique Hoenn au titre de l'année 2002 s'élève à 551 630 euros avant imputation des reprises de jetons de présence reçus en 2002. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006, s'élève à 128 370 euros.

Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction.

### Rémunérations et avantages versés au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués durant l'exercice 2002

en euros	Rémunérations 2002			Jetons de présence <sup>(4)</sup>	Avantage en nature <sup>(5)</sup>	Total
	Fixe <sup>(1)</sup>	Variable <sup>(2)</sup>	Différée <sup>(3)</sup>			
Michel Pébereau Président-Directeur Général	762 245	1 070 479	120 336	22 867	3 979	1 979 906
Baudouin Prot Administrateur-Directeur Général Délégué	533 572	721 737	73 968	40 117	4 354	1 373 748
Dominique Hoenn <sup>(6)</sup> Directeur Général Délégué	533 572	539 939	73 968	136 791	3 979	1 288 249

<sup>(1)</sup> Salaire versé en 2002.

<sup>(2)</sup> Ces montants correspondent aux sommes effectivement versées en 2002 au titre de l'exercice 2001, une fraction de la rémunération variable ayant été attribuée, conformément aux conditions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005. La rémunération ainsi différée s'élève à 301 562 euros pour Michel Pébereau et à 185 335 euros pour Baudouin Prot et Dominique Hoenn.

<sup>(3)</sup> Ces montants correspondent au transfert du 1<sup>er</sup> tiers de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2000.

<sup>(4)</sup> Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA. Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exception du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA. Outre les jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA, Baudouin Prot perçoit des jetons de présence en tant que Vice-Président du Conseil de surveillance de Cetelem.

<sup>(5)</sup> Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction.

<sup>(6)</sup> La rémunération variable de Dominique Hoenn a été réduite d'un montant de 28 669 euros versé par avance en 2001 du fait de dispositions antérieures et d'un montant de 153 129 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2001 dans des sociétés du groupe (151 910 euros) et hors du groupe (1 219 euros).

### La rémunération des autres mandataires sociaux

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Michel François-Poncet a perçu en 2002 des honoraires et des jetons de présence au titre de ses fonctions respectives de Président de BNP Paribas Suisse SA et d'administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd, pour un montant total de 169 014 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'administrateur de BNP Paribas, David Peake a perçu en 2002, au titre de ses fonctions de Président de BNP Paribas

Finance Plc et de BNP Paribas UK Holdings Ltd, des jetons de présence pour un montant total de 69 923 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition par BNP Paribas Finance Plc.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'administrateur de BNP Paribas, René Thomas a perçu en 2002, au titre de ses fonctions respectives de Président d'Honneur et administrateur de la Banque Nationale de Paris Intercontinentale, d'administrateur de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, des jetons de présence pour un montant total de 31 380 euros.

### Rémunérations versées aux autres mandataires sociaux (jetons de présence<sup>(1)</sup>, honoraires, avantages en nature) durant l'exercice 2002 (en euros<sup>(2)</sup>)

Michel François-Poncet Vice-Président du Conseil d'administration	191 882
David Peake Administrateur	109 596
René Thomas Administrateur	64 733

<sup>(1)</sup> Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

<sup>(2)</sup> Les cours de change retenus pour la conversion en euros des montants de rémunération versés en devises étrangères sont de 1 euro = 0,629263 GBP et de 1 euro = 1,465057 CHF (moyenne des cours fin de mois de l'année 2002).

### La rémunération des administrateurs salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2002 aux administrateurs élus par le personnel salarié s'est élevé à 96 327 euros, à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat.

### Les jetons de présence

Les administrateurs de BNP Paribas SA reçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant des jetons attribuables à chacun des administrateurs pour l'exercice 2002 a été maintenu au même niveau qu'en 2001 : 22 867 euros. Les membres et présidents des Comités spécialisés du Conseil d'administration perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4 574 et 7 622 euros. Le montant des jetons de présence effectivement versé à chaque administrateur tient compte, à hauteur de la moitié du montant attribuable, de leur participation aux séances du Conseil ou des Comités. Le montant total des jetons ainsi versé en 2002 s'élève à 476 511 euros.

### Jetons de présence de BNP Paribas SA en 2002 (en euros)

Michel Pébereau	22 867
Patrick Auguste	28 012
Claude Bébear	20 581
Jean-Louis Beffa	25 440
Jack Delage	27 441
Bernd Fahrholz	11 434
Michel François-Poncet	22 867
Jacques Friedmann	30 489
François Grappotte	24 011
Paul-Louis Halley	24 011
Philippe Jaffré	25 253
Alain Joly	29 540
Denis Kessler	25 154
Jean-Marie Messier	15 722
Jean Morio	22 867
Lindsay Owen-Jones	17 151
David Peake	26 012
Baudouin Prot	22 867
Louis Schweitzer	21 439
René Thomas	33 352
<b>Total année 2002</b>	<b>476 511</b>

### Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables

Les rémunérations sont examinées selon un calendrier et un processus dont l'homogénéité au plan mondial est consolidée par une évaluation professionnelle commune aux entités du groupe. Selon la responsabilité qu'il exerce, chaque cadre est apprécié au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en œuvre des compétences nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les salaires fixes sont déterminés de façon différenciée par pays, en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché. Dans les activités financières ou de banque privée, les rémunérations variables sont fixées en fonction de la rentabilité de ces activités, en prenant en considération les pratiques concurrentielles considérées comme efficaces au regard de la satisfaction des salariés comme des résultats de l'entreprise. Dans les autres activités,

les rémunérations variables des cadres sont déterminées chaque année en tenant compte des performances individuelles telles qu'elles ressortent de leur évaluation professionnelle. Les salariés commerciaux du réseau France perçoivent également une rémunération variable dont les modalités sont adaptées chaque année en fonction des plans d'actions nationaux et locaux.

## Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions. Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote. Les attributions individuelles ne visent pas les mêmes bénéficiaires chaque année : ainsi, une année sur deux, elles visent principalement les mandataires sociaux, cadres dirigeants et ressources clés du groupe, et l'autre année, les attributions visent principalement les cadres à potentiel du groupe.

Les conditions d'exercice des plans de stock-options peuvent être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du groupe. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées. Le détail de ces conditions est détaillé dans la note annexe aux Comptes consolidés n° 36.

Le Conseil d'administration a approuvé le 31 mai 2002 un programme concernant, pour l'essentiel, de jeunes cadres exerçant leur activité en France et à l'étranger, que l'entreprise souhaite fidéliser.

Ce programme a compté 1 384 bénéficiaires pour 2 158 570 options.

Le prix de souscription a été fixé à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le 31 mai 2002, arrondi à l'euro supérieur, soit 60 euros.

L'exercice des options attribuées dans le cadre de ce programme sera partiellement subordonné à la réalisation d'un rendement moyen des fonds propres sur les années 2002, 2003, 2004 et 2005, conforme aux objectifs du projet industriel BNP Paribas 2002-2005.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
<b>Options consenties en 2002</b>				
Michel Pébereau	0			
Baudouin Prot	0			
Dominique Hoenn	0			
<b>Options levées en 2002</b>				
Michel Pébereau	175 000	14,87	21/05/1996	21/05/2003
Baudouin Prot	84 000	14,87	21/05/1996	21/05/2003
Dominique Hoenn	0			

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé – Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'attribution	Date d'attribution
<b>Options consenties en 2002 (10 salariés)</b>	64 500	60 €	31/05/2002		
<b>Options levées en 2002 (10 salariés)</b>	433 863	14,98 €	02/12/1994 3 192 29/03/1995 77 125 21/05/1996 98 700	11/10/1994 34 485 30/10/1995 21 595 20/01/1997 56 126	17/11/1994 73 300 28/12/1995 12 340 22/05/1997 57 000

## Éthique et Déontologie

Après une année 2001 marquée par la publication d'importants textes législatifs et réglementaires consécutifs aux événements dramatiques du 11 septembre et visant à mieux combattre les circuits financiers du terrorisme international, les scandales financiers intervenus outre-Atlantique fin 2001 et dans les premiers mois de 2002 (Enron, Arthur Andersen, WorldCom...) ont provoqué, à leur tour, de nouvelles réglementations destinées à assurer de meilleure façon la protection des investisseurs et l'exactitude comme l'exhaustivité des informations diffusées par les entreprises faisant appel public à l'épargne, notamment aux États-Unis.

Conscient de l'importance majeure que revêtent l'éthique dans les comportements professionnels, la déontologie, la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, le groupe a décidé en 2002 de renforcer encore son dispositif. Il a, notamment, érigé en fonction pleine et entière la responsabilité de ces sujets au niveau mondial, avec un accès direct au Comité exécutif. Durant l'exercice écoulé, d'importants efforts ont été déployés pour répondre de manière appropriée aux exigences nouvelles et adapter les textes et les procédures en conséquence. L'accent a été mis plus particulièrement sur les procédures de connaissance des clients (KYC : Know Your Customer), les "murailles de Chine" et la prévention des conflits d'intérêts, ainsi que sur les principes devant guider la recherche produite par les analystes financiers et le code d'éthique spécifique à ce métier. Dans les activités relevant de la Banque d'Investissement, de la Banque Commerciale à l'International, de la Banque Privée, de la Gestion d'Actifs, de l'Assurance et de la conservation de titres, des Comités d'acceptation de clients (CAC) ont été constitués et sont en cours de

généralisation. Ces comités décident – le plus souvent en présence d'un déontologue – de l'entrée en relation avec tout nouveau client et s'assurent que toutes les diligences prévues par les réglementations en vigueur et les procédures propres au groupe ont bien été effectuées. Dans le même temps a été lancée dans l'ensemble du groupe la révision de la clientèle existante. Cette action de grande envergure, qui s'étalera nécessairement dans le temps, fait l'objet d'un programme suivi et cadencé.



La primauté des intérêts des clients et le respect de l'intégrité des marchés sont des principes majeurs pour BNP Paribas. C'est pourquoi les procédures relatives à ces sujets complexes au plan opérationnel ont été améliorées et renforcées. C'est ainsi, notamment, qu'au niveau groupe a été institué un Comité des conflits d'intérêt, se tenant sous la présidence de l'un des deux Directeurs Généraux Délégués et composé du Déontologue du groupe, du Directeur des risques et des déontologues des pôles et des métiers concernés. Ce Comité est saisi, chaque fois que nécessaire, par les responsables de pôles, de métiers ou par les déontologues, et prend ses décisions en toute indépendance.

Les procédures dites de "muraille de Chine", destinées à empêcher la circulation indue d'informations sensibles ont été précisées, adaptées aux normes nouvelles des régulateurs et mises en force dans l'ensemble des entités du groupe. Les déontologues des métiers et des territoires portent une attention particulière à leur respect et sont seuls habilités à autoriser, dans des circonstances particulières, la transmission d'une information confidentielle d'un service à l'autre.

Enfin, le dispositif de contrôle des opérations personnelles des salariés du groupe a lui-même été complété et les outils de contrôle dont il dispose ont été améliorés, notamment avec la mise en chantier d'une base informatique devant permettre une surveillance automatisée des opérations.

En mai 2002 ont été présentées aux investisseurs et au marché les nouvelles modalités régissant les recommandations effectuées par la recherche Actions. Celles-ci comportent des comparaisons par rapport à la moyenne entre secteurs et entre valeurs au sein d'un même secteur, permettant une grande transparence dans le processus de recommandation effectué par les analystes.

Dans le même temps le code d'éthique spécifique aux analystes a été complété et est devenu effectif sous sa nouvelle forme en octobre 2002. Ce code s'inspire des réglementations et des recommandations les plus récentes et les plus exigeantes des autorités des principales places financières du monde.

La prévention du blanchiment d'argent et la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme ont été encore renforcées et les dispositifs correspondants actualisés dans l'ensemble des métiers et des pays en fonction des évolutions réglementaires.

En France, le règlement CRBF 2002-01 sur le contrôle des chèques a nécessité une refonte du dispositif de surveillance, l'adaptation des logiciels informatiques et la constitution



d'une équipe spécialement dédiée à l'analyse et au traitement des cas suspects. Concernant la Banque de Détail à l'International et la Banque d'Investissement, des filtres antiblanchiment et antiterrorisme sont mis en place sur les systèmes de paiement tels que Swift.

En matière de formation du personnel et de sensibilisation, les besoins ont fait l'objet d'un nouveau recensement et les programmes de formation et les plans d'action ont été adaptés en conséquence.

Les effectifs du service chargé des déclarations de soupçon de blanchiment auprès des cellules de renseignement financier, tel Tracfin, ont été doublés en France. Par ailleurs, une fonction de supervision et de coordination au niveau mondial a été créée pour accroître l'efficacité du dispositif.



INTERNATIONAL TRADE FINANCE OPERATIONS

## Do you speak français ?

Attachés à leur culture, à leur histoire et à leur spécificité, les Québécois ont voté une loi qui prévoit la protection de leur langue. La francophonie prend, peut-être plus qu'ailleurs, tout son sens au Québec. Ce qui m'a étonnée en arrivant ici, c'est que tous les mots anglais liés aux innovations technologiques, ou même des mots plus anciens étaient systématiquement francisés. Ainsi, le matin lorsque vous arrivez sur votre lieu de travail et que vous allumez votre ordinateur, vous ne consultez pas vos 'mails' mais votre 'courriel'. De même, on ne répond pas à un 'challenge', mais un 'défi'. Un 'brainstorming' se transforme en 'brassage d'idées', et dans la vie de tous les jours, on ne fait pas du 'shopping', mais du 'magasinage'.



# Lina Libanaise à Montréal



# Principes de la politique de crédit

La politique générale de crédit de BNP Paribas a pour objet de définir un cadre d'action pour les activités générant des risques de crédit.

Ce cadre d'action repose sur des principes généraux, applicables à toutes les situations de risque de crédit, ainsi que sur des principes spécifiques applicables à certains pays, secteurs industriels, types de contrepartie ou de transaction.

Ce cadre d'action et ces principes ont vocation à s'appliquer en toutes circonstances ; ils guident la banque dans le développement de ses activités. Ils peuvent toutefois être complétés :

- de dispositions propres à chacun des pôles afin d'en préciser certains aspects et de tenir compte du contexte dans lequel les diverses parties de la banque opèrent ;
- de "politiques de crédit spécifiques" applicables à certaines catégories d'emprunteurs ou à des activités particulières.

Les principes de cette politique peuvent, dans l'optique du développement durable de BNP Paribas, être repris comme ci-dessous :

- **déontologie** : l'image de BNP Paribas peut être affectée par les transactions auxquelles la banque participe. BNP Paribas s'astreint au plus haut degré d'intégrité, en se conformant à toutes les règles éthiques, réglementaires, légales et fiscales qui prévalent dans chacun de ses marchés. BNP Paribas agit dans le respect des droits de toute tierce partie ;
  - **les conflits d'intérêts**, résultant de différentes obligations de BNP Paribas vis-à-vis de chacun de ses clients ou d'une opposition entre les intérêts de la banque et ceux de ses clients ou de ses propres représentants, doivent être examinés et résolus par les représentants des lignes de métier ou de clientèle en liaison avec ceux de la Gestion des risques, de la fonction Déontologie et de la fonction juridique.
- Chaque collaborateur de la banque a le devoir d'exposer à sa hiérarchie les conflits d'intérêts dont il aurait connaissance et, notamment, ceux l'impliquant directement ou indirectement ;
- **validation préalable** : les nouveaux produits, ou les activités nouvelles, ne peuvent faire l'objet de développement ou de commercialisation qu'après validation et détermination des conditions de mise en œuvre. Les conditions de mise en œuvre sont revues en fonction des évolutions de marché, ce qui peut conduire la banque à abandonner la commercialisation de certains produits ou à se retirer de certaines activités ;
  - **utilisation efficace des ressources** : dans le respect des règles de déontologie, tous les métiers et fonctions doivent se communiquer toute l'information permettant à la banque d'optimiser le volume d'affaires généré par ses relations commerciales tout en identifiant et en minimisant ses risques ;
  - **responsabilité du risque** : les lignes de métier et de clientèle sont pleinement responsables de leurs risques de crédit. Toute activité spécialisée doit être menée par les spécialistes habilités ou avec leur appui technique ;
  - **résistance à la pression** : la pression commerciale ou les contraintes de calendrier ne justifient pas de transiger sur les critères de décision de la banque ou sur le respect de ses procédures ;
  - **les vérifications ("due diligence")** doivent être menées en utilisant toutes les ressources appropriées, internes ou externes, et doivent couvrir tous les risques et aléas liés aux opérations envisagées. Cela recouvre notamment toutes les questions techniques, opérationnelles, juridiques et éthiques, ainsi que la conformité aux principes définis dans la politique générale de crédit de la banque ;
  - **suivi** : chaque risque doit être suivi sur une base permanente et faire périodiquement l'objet de revues formelles ;



- **risque et rentabilité** : BNP Paribas cherche à optimiser le couple risque/rentabilité. Cela implique, entre autres :
  - la recherche de la valeur ajoutée dans le service proposé aux clients de la banque ;
  - un système précis et cohérent de détermination des notes internes qualifiant le niveau de risque des emprunteurs et des taux de récupération globaux traduisant les mérites de la structure de la transaction ;
  - une rémunération proportionnée au risque ;
  - une approche dynamique mais sélective du développement de l'activité, sans sacrifier la qualité des crédits ou du portefeuille à l'obtention d'affaires nouvelles.
- la **diversification** du portefeuille de crédit de la banque est un élément essentiel de la gestion de ses risques ;
- pour la **sélection des clients**, BNP Paribas :
  - ne traite qu'avec des contreparties suffisamment connues de la banque ou bénéficiant d'une réputation indiscutable dans leur marché ou introduites par de tierces parties répondant à ces critères ;
  - exige de ses clients la même intégrité qu'elle s'impose à elle-même, et s'assure systématiquement de la bonne origine des fonds dont ils disposent ;
  - s'abstient de fournir des services ou prestations aux intervenants de secteurs réputés liés à des organisations criminelles ;
  - ne s'engage que vis-à-vis d'entités dirigées par des équipes sérieuses et motivées et bénéficiant, de préférence, d'un fort soutien de leurs actionnaires. Une attention particulière est portée aux performances passées des équipes dirigeantes et à leur capacité à mettre en place des organisations et structures adaptées ;
  - tient compte des risques attachés à la responsabilité en matière de protection de l'environnement ;
  - veille à éviter les risques de concentration excessive sur un même client.
- **information financière** : les comptes audités des trois dernières années sont requis (sauf indisponibilité pour des raisons particulières), incluant l'information consolidée et non consolidée pour les entités appartenant à des groupes ; une attention particulière est portée aux éléments hors-bilan et aux changements de dates comptables et de périmètres de consolidation ;
- **transparence** : conformément aux règles déontologiques de BNP Paribas, la banque décline les opérations destinées à altérer, de manière trompeuse, la perception que peuvent avoir les tiers de la situation financière de ses clients ;
- **cession et syndication des actifs** : BNP Paribas s'abstient de céder à d'autres investisseurs des instruments financiers qu'elle ne garderait pas sur ses livres en raison :
  - de lacunes dans la structure ou la documentation desdits instruments ;
  - de doutes sur l'intégrité des débiteurs.

*(La gestion des risques fait en outre l'objet de développements détaillés et circonstanciés dans le Rapport de gestion.)*



## “Business” au menu !

Les déjeuners d'affaires sont une tradition en France et ils accompagnent souvent les négociations, dans un pays où la gastronomie est une institution. La première fois que je suis allée déjeuner au restaurant avec des clients, j'ai été surprise de constater que les gens agrémentaient leur repas d'un verre de vin. En Suède, cela ne se fait pas, mais lorsque mes compatriotes sont en déplacement professionnel à Paris, ils savent qu'ils vont déguster un bon repas avec un bon vin et s'en réjouissent.



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT -  
CLIENTELE INTERNATIONALE

# Karolina une Suédoise à Paris

### Et si on se tutoyait ?

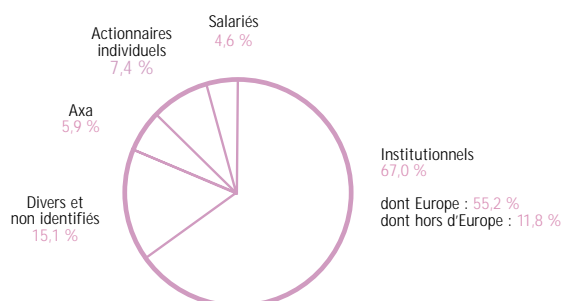
L'une des choses les plus difficiles lorsque je suis arrivée en France fut de savoir comment je devais m'adresser aux gens. En anglais, c'est très simple, il suffit d'employer 'you' que ce soit pour signifier 'tu' ou 'vous'. Chez moi, les choses sont tout aussi simples. On n'utilise que le tutoiement, même si l'on s'adresse au Premier ministre. Le 'vous' n'est quasiment jamais utilisé, sauf dans des cas extrêmes, face au roi ou à la reine par exemple. Avec la pratique, j'ai appris que le tutoiement est plutôt réservé aux personnes du même âge que moi ou avec lesquelles je travaille régulièrement et qui ne sont pas mes supérieurs hiérarchiques. Mais il n'y a pas vraiment de règle établie. C'est plutôt à l'intuition que cela se définit. Pour ce qui concerne les clients avec lesquels je suis en relation, c'est le vouvoiement qui est de rigueur.

### L'heure, c'est l'heure

La notion de ponctualité est importante en Suède. Il est d'usage de se présenter à l'heure à un rendez-vous, en signe de respect. La notion du temps est plus élastique en France. On tolère facilement un retard de quelques minutes et on n'en tient pas rigueur au retardataire. Lorsque j'ai commencé à travailler en France, j'étais toujours en avance à mes rendez-vous. Plusieurs fois je me suis retrouvée seule à attendre les autres, craignant que la réunion ait été annulée sans que j'en aie été avertie. Je me suis habituée à ces règles et je ne suis plus systématiquement la première présente à un rendez-vous.

# BNP Paribas et ses actionnaires

## Composition de l'actionariat de BNP Paribas au 31 décembre 2002



À la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société Axa, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

## Évolution de l'actionariat

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

Actionnaire	31/12/2000			31/12/2001			31/12/2002		
	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits vote	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits vote	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits vote
Axa	33,46	7,5	7,8	26,47	6,0	6,1	52,45	5,9	6,0
GAS <sup>(a)</sup>	14,80	3,3	3,4	- <sup>(b)</sup>	-	-	-	-	-
Salariés	18,02	4,0	4,2	20,29	4,6	4,7	41,24	4,6	4,8
Autodétention	17,16	3,8	-	8,81	2,0	-	27,89	3,1	-
Actionnaires individuels	40,82	9,1	9,5	36,77	8,3	8,5	66,25	7,4	7,6
Investisseurs Institutionnels	275,11	61,4	63,8	287,94	65,0	66,3	599,67	67,0	69,2
- Européens	207,90	46,4	48,2	225,92	51,0	52,0	493,96	55,2	57,1
- Non Européens	67,21	15,0	15,6	62,02	14,0	14,3	105,71	11,8	12,2
Autres et non identif.	48,70	10,9	11,3	62,70	14,2	14,4	107,68	12,0	12,4
<b>TOTAL</b>	<b>448,06</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>442,99</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>895,17</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(a) Groupe des Actionnaires Stables, composé de : groupe TotalFinaElf, Compagnie de Saint-Gobain, Grande Armée Participation (groupe PSA), Financière Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, General Electric, Eagle Star Securities Ltd (groupe BAT).

(b) Le GAS a été dissous avec effet au 15 octobre 2001.

## Le capital social

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 20 février 2002\*, date effective de la division par deux du nominal de l'action, à 1 773 245 988 euros et se composait de 886 622 994 actions.

Depuis, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 1 633 031 actions nouvelles à la suite des souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- souscription de 7 623 799 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

\* L'évolution au cours des exercices antérieurs est rappelée dans la partie "Évolution du capital" du rapport d'activité.

Ainsi, au 23 janvier 2003, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 791 759 648 euros composé de 895 879 824 actions. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.

## Le marché de l'action

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est resté inchangé (13110). Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est également négocié à Londres sur le Seaq international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A est actif aux États-Unis depuis la privatisation, Bank of New York agissant alors en tant que banque dépositaire, puis JP Morgan Chase à partir du 4 novembre 2002. Ce programme d'ADR a été élargi en Level I le 17 mars 2000, lui donnant un accès plus étendu au marché des investisseurs américains : à cette occasion, la quotité a été réduite afin d'obtenir une plus grande liquidité, 1 action BNP Paribas étant alors représentée par 4 ADR. Enfin, depuis le 13 mars 2000, l'action

BNP Paribas est cotée à la Bourse de Tokyo. La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice Cac 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a par ailleurs intégré l'indice Euro Stoxx 50 le 1<sup>er</sup> novembre 1999. Le titre de la banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000 ; enfin, l'action BNP Paribas figure dans les 4 principaux indices du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good, DJ SI World et DJ SI Stoxx. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci entre alors dans tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels et renforcer encore la liquidité du titre, et conformément à la pratique observée sur les grandes places financières mondiales, le Conseil d'administration de BNP Paribas, dans le cadre de l'autorisation que lui avait donnée l'Assemblée des actionnaires le 15 mai 2001, a décidé de diviser par deux le nominal de l'action, pour le fixer à deux euros ; cette division est effective sur les marchés depuis le 20 février 2002. Le programme ADR a en conséquence été adapté ; l'action BNP Paribas est depuis lors représentée par 2 ADR.

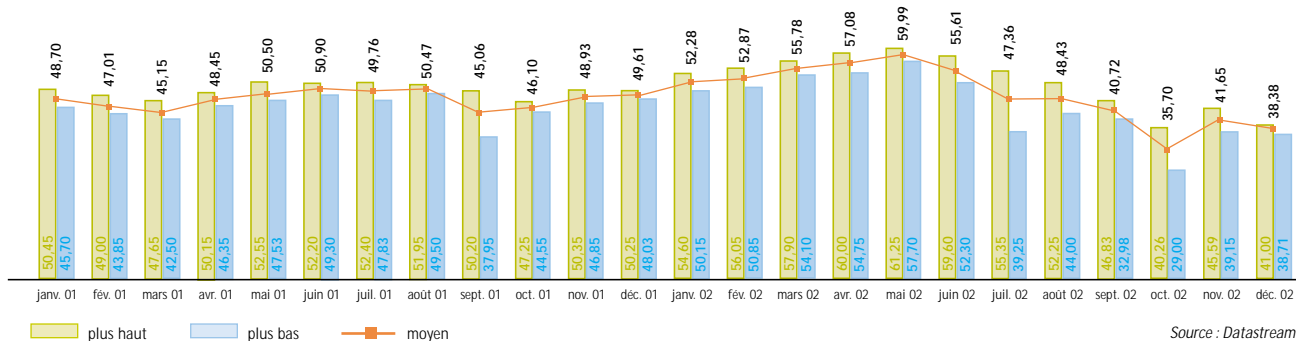
## Cours de l'action depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX 50 et DJ EURO STOXX BANK (indices rebasés sur le cours de l'action)



Les éléments du graphique ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action BNP Paribas intervenue le 20 février 2002.

## Moyennes mensuelles et cours mensuels extrêmes de l'action depuis janvier 2001



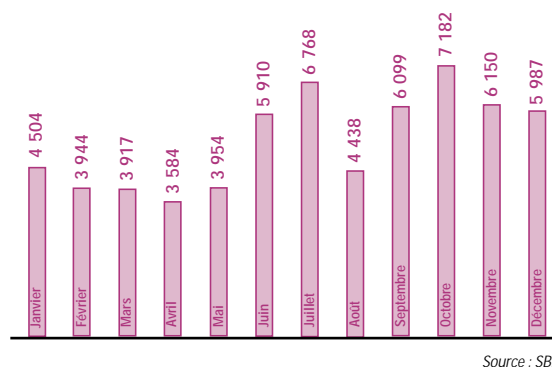
Le parcours du titre BNP Paribas en 2002 a connu deux phases distinctes : jusqu'en mai, il a progressé, dans le contexte d'une bonne tenue générale des banques européennes (cf. graphique page précédente). Le plus haut de l'année a été atteint le 14 mai à 61,25 euros. À partir du mois de juin, dans un marché devenu négatif sur l'ensemble des valeurs bancaires, le titre BNP Paribas s'est orienté à la baisse, pour terminer à 38,83 euros au 31 décembre, soit un repli de 22,7 % par rapport au 28 décembre 2001. Le titre a ainsi montré une meilleure résistance, sur l'ensemble de l'année, que l'indice DJ Euro Stoxx Bank (-26,85 %) et, a fortiori, que le Cac 40 (-33,75 %).

La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 34,76 milliards d'euros au 31 décembre 2002, plaçant l'entreprise au 5<sup>e</sup> rang de l'indice Cac 40 et à la 13<sup>e</sup> place de l'Euro Stoxx 50, contre respectivement les 8<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> rangs douze mois plus tôt ; à cette date, comme pendant l'essentiel de l'exercice 2002, BNP Paribas avait la plus forte capitalisation boursière des banques de la zone euro. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999, c'est-à-dire immédiatement après la clôture de la première OPE de la BNP sur Paribas, jusqu'au 31 décembre 2002, le cours de l'action a progressé de 7,4 %, à comparer à un repli de 33,9 % pour le Cac 40 et de 37,1 % pour le DJ Euro Stoxx 50. Dans le même temps, l'indice des valeurs bancaires de la zone euro diminuait de 28,3 %.

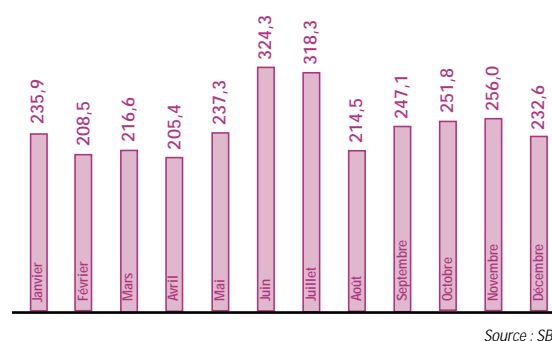
Les volumes de transactions se sont aussi sensiblement étoffés sur l'année 2002, pour s'établir à une moyenne de 5 224 362 titres par séance ; par comparaison avec la moyenne 2001 (3 953 188 – ajustée de la division par deux du nominal), la progression est de 32,16 %.

## Volumes échangés en 2002

Moyenne quotidienne en milliers de titres



Moyenne quotidienne en millions d'euros

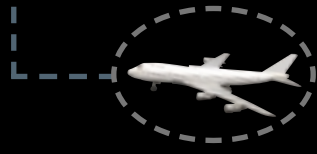




# Jean de Strasbourg à Nice



BDDF - CLIENTÈLE PARTICULIERS & PROFESSIONNELS



## Le sens de la discrétion

Lorsque je suis arrivé de mon Alsace natale, je m'attendais à toutes les images habituelles que l'on véhicule sur les Méridionaux. Je me suis vite rendu compte que la population niçoise était d'une grande diversité. Contrairement à d'autres régions, les gens vivant ici viennent de tous horizons et l'addition de toutes ses variétés donne des personnes discrètes. Loin d'être exubérants et tentés par l'ostentation, les habitants de Nice sont en fait très pudiques, notamment dans leurs rapports avec l'argent. Ce trait de caractère m'a obligé à m'adapter afin de respecter ce goût de la discrétion chez mes clients. Cela m'a d'autant plus étonné que les Alsaciens, qui semblent d'un abord plus renfermé, se livrent beaucoup plus facilement après quelques contacts. Ils ont, en ce sens, une culture anglo-saxonne marquée et n'hésitent pas à aller directement à l'essentiel en affaires.

## Seniors : dynamisme et tradition !

À Nice et sur la Côte d'Azur en général, la population est plus âgée que dans de nombreuses autres régions de France et cela a des conséquences directes sur l'activité bancaire. Ici, les clients sont relativement épris de traditions lorsqu'il s'agit de leur épargne. Ainsi, les livrets A, les plans d'épargne logement ou les Codevi sont très largement utilisés, bien plus que d'autres produits financiers moins classiques. Il faut comprendre que cette population âgée, attirée par une situation géographique et un climat agréables reste attachée à d'anciennes habitudes. Ces clients ont souvent des ressources financières acquises au cours de leur vie et conservent un mode de gestion qu'ils ont toujours pratiqué.

## Le tableau de bord de l'actionnaire

En euros	2002	2001	2000	1999	1998
Résultat net, part du groupe par action <sup>(1)</sup>	3,78	4,64	4,70	2,79	2,58
Actif net par action <sup>(2)</sup>	29,3 <sup>(3)</sup>	27,1	24,0	21,5	22,7
Dividende global par action <sup>(4)</sup>	1,80 <sup>(3)</sup>	1,80	1,69	1,32	1,13
Taux de distribution (en %) <sup>(5)</sup>	32,6 <sup>(3)</sup>	26,5	24,5	30,1 <sup>(6)</sup>	29,4
<b>Cours</b>					
Plus haut	61,25	52,55	54,75	46,73	43,68
Plus bas	29,00	37,95	37,78	33,13	20,06
Fin de période	38,83	50,25	46,75	45,80	35,08
Indice Cac 40 au 31 décembre	3 063,91	4 625,58	5 926,42	5 958,32	3 942,66

Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

<sup>(1)</sup> Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

<sup>(2)</sup> Après distribution.

<sup>(3)</sup> Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2003.

<sup>(4)</sup> Avoir fiscal au taux de 50 % compris.

<sup>(5)</sup> Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du groupe.

<sup>(6)</sup> Sur la base du résultat net, part du groupe pro forma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

## La création de valeur boursière

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

### A – Rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder Return - TSR) :

Conventions de calcul :

- le dividende est pris en considération avoir fiscal au taux de 50 % compris, et réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ;
- les rendements sont bruts, avant toute imposition.

#### • Depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 F, soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

### Évolution de l'investissement

	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende <sup>(2)</sup> (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
1994	0,69 <sup>(1)</sup>	0,69	37,17	0,0186	1,0186
1995	0,73 <sup>(1)</sup>	0,82 <sup>(3)</sup>	34,30	0,0239	1,1425 <sup>(3)</sup>
1996	0,82 <sup>(1)</sup>	0,94	27,36	0,0344	1,1769
1997	1,23 <sup>(1)</sup>	1,45	38,28	0,0379	1,2148
1998	1,60 <sup>(1)</sup>	1,94	75,92	0,0256	1,2404
1999	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749
2000	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106
2001	3,375	4,42	100,50	0,0440	1,3546 2,7092 <sup>(4)</sup>
2002	1,80	4,88	54,10	0,0902	2,7994

<sup>(1)</sup> Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

<sup>(2)</sup> Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1<sup>er</sup> jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

<sup>(3)</sup> En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

<sup>(4)</sup> Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31 décembre 2002 = 38,83 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de  $38,83 \times 2,7994 = 108,7$  euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 12,55 % et une multiplication par 3 de l'investissement initial de 1993.



- sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2 janvier 1998 = 48,86 euros

#### Évolution de l'investissement

	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende <sup>(2)</sup> (en euros)	Fraction de titre acquise par remploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
1998	1,60 <sup>(1)</sup>	1,60	75,92	0,021	1,021
1999	2,25	2,30	80,85	0,0284	1,0494
2000	2,625	2,75	93,95	0,0293	1,0787
2001	3,375	3,64	100,50	0,0362	1,1149 2,2298 <sup>(3)</sup>
2002	1,80	4,01	54,10	0,0741	2,3039

<sup>(1)</sup> Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

<sup>(2)</sup> Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1<sup>er</sup> jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

<sup>(3)</sup> Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31 décembre 2002 = 38,83 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de  $38,83 \times 2,3039 = 89,46$  euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 12,86 %, et un placement augmenté de 83 % en 5 ans.

#### Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

- depuis la privatisation en octobre 1993 de la BNP

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente le 18 octobre 1993 = 36,59 euros (240 francs)

Réinvestissement des dividendes et attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

Valorisation au 31 décembre 2002 :  
2,7994 actions à 38,83 euros, soit  
108,7 euros (713,03 francs)

Capital initial multiplié par 3

Taux de rendement actuariel :  
12,55 % par an

- sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2 janvier 1998 = 48,86 euros (320,50 francs)

Réinvestissement des dividendes

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

Valorisation au 31 décembre 2002 :  
2,3039 actions à 38,83 euros, soit  
89,46 euros (586,82 francs)

Capital initial augmenté de 83 %

Taux de rendement actuariel :  
12,86 % par an

## B – Rentabilité comparative sur 5 ans d'un investissement en actions BNP Paribas avec le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas, sur la période, à deux placements "sans risque", le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

- Placement le 1<sup>er</sup> janvier 1998 d'une somme de 48,86 euros sur un livret A de la Caisse d'Épargne :

Le taux servi à la date du placement est de 3,5 %, ramené à 3 % le 16 juin 1998, puis 2,25 % le 1<sup>er</sup> août 1999, pour s'établir à 3 % le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Au 31 décembre 2002, cette somme représente 56,39 euros.

La création de valeur, différentiel correspondant à la "prise de risque" que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à 89,46 - 56,39 = 33,07 euros par action en 5 ans.

- Placement de 48,86 euros le 1<sup>er</sup> janvier 1998 en emprunt d'État à 5 ans :

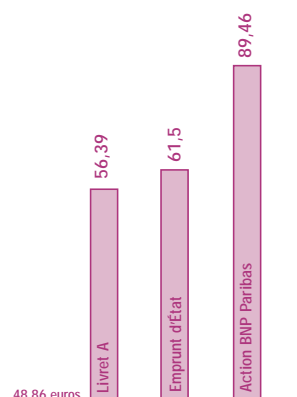
Le taux obtenu est alors de 4,78 % pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature, et ce aux conditions suivantes :

- 3,334 % (BTAN) en janvier 1999 pour 4 ans ;
- 4,5408 % (BTAN) en janvier 2000 pour 3 ans ;
- 4,5173 % (BTAN) en janvier 2001 pour 2 ans ;
- 3,341 % en janvier 2002 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 61,50 euros.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de 89,46 - 61,50 = 27,96 euros par action en 5 ans.

## Rendement total comparé sur 5 ans d'un investissement de 48,86 euros



## Communication avec les actionnaires

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières. Un département Relations Investisseurs informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, dont la publication intervient trimestriellement ; en 2003 par exemple, le calendrier s'établit comme suit\* :

- 5 février 2003 : résultats de l'exercice 2002 ;
- 7 mai 2003 : chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2003 ;
- 31 juillet 2003 : publication des résultats semestriels 2003 ;
- 5 novembre 2003 : chiffres du 3<sup>e</sup> trimestre 2003.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie.

Une équipe Relations Actionnaires est à la disposition et à l'écoute des quelque 680 000 actionnaires individuels de la banque (source : étude TPI au 23 décembre 2002).

\* Sous réserve de modifications ultérieures.

Les actionnaires, comme les membres du Cercle BNP Paribas, reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué en juillet ; les maquettes de ces envois ont été refondues dès le début de l'exercice 2002, afin d'en accroître la facilité de lecture mais aussi d'en enrichir encore le contenu. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Rouen le 24 septembre 2002 et à Angers le 9 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer avec plus de 1 000 personnes lors du Salon Actionaria qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 novembre 2002.

Les membres du Cercle BNP Paribas, créé en 1995, étaient depuis cette date les actionnaires individuels possédant au moins 150 titres de l'entreprise. Dès le début de l'exercice 2002, BNP Paribas a décidé d'élargir les possibilités pour ses actionnaires de bénéficier des prestations du Cercle ; aussi la détention minimale d'actions a-t-elle été ramenée de 150 à 100 titres\*, le nombre de membres passant ainsi de 39 000 en 2001 à près de 60 000. Ils sont destinataires 3 fois par an, en alternance avec la lettre d'information financière, d'une autre correspondance, *La Vie du Cercle*, les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la banque s'est associée, prestations qui ont été étendues à partir de l'année 2001 à des séances de formation aux techniques de la Bourse (warrants, analyses financière et technique, etc.), de l'Internet financier et de la gestion patrimoniale, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise ; ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 150 événements ont été organisés à l'intention de 20 081 participants. Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert** (appel gratuit) a été mis en place, le **0 800 666 777**, à partir duquel un journal téléphonique sera également disponible courant 2003.

\* Ce nombre a été rajusté à 200 du fait de la division par deux du nominal du titre.

Le site Internet BNP Paribas (adresse : <http://invest.bnpparibas.com>) permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés et les principaux événements. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels ; enfin, le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celle de quelques grands indices, y sont naturellement en permanence disponibles. La retransmission vidéo intégrale de l'Assemblée Générale y est également accessible. Un espace "Actionnaire Individuel" (en français et en anglais) y a été spécialement aménagé pour répondre aux attentes spécifiques de cette catégorie d'investisseurs en termes d'information et de propositions de manifestations. Le service Minitel 3614 BNPPACTION (0,057 euro la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

## Le Comité de liaison des actionnaires

BNP Paribas a souhaité dès sa création le 23 mai 2000 se doter d'un Comité de liaison des actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est d'ailleurs à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend un membre du Conseil d'administration et 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui seront signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Le Comité de liaison est, à la clôture de l'exercice 2002, composé de :

- M. Michel Pébereau, Président ;
- M. René Thomas, administrateur ;
- M. Michel François-Poncet, administrateur ;
- Mme Dominique Vigneron, résidant en Seine-Maritime ;
- M. Patrick Ballu, résidant à Reims ;
- M. Jacques Begon, résidant dans la Loire ;
- M. André Brouhard, résidant à Nice ;
- M. Jean-Pierre Edrei, résidant dans la région parisienne ;
- M. Joseph Fauconnier, résidant à Amboise ;
- M. Jean-Baptiste Fernandez, résidant dans la région parisienne ;
- M. Marcel Grégoire, résidant dans le Jura ;
- M. Rémy Lauprêtre, résidant au Havre ;
- M. Michel Rolland, résidant en Haute-Garonne.
- Mme Frédérique Barnier-Bouchet, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Jean-Marie Gabas, retraité de la BNP.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres se sont réunis deux fois en 2002, les 15 mars et 20 septembre ; les comptes rendus des séances ont été diffusés dans les lettres périodiques d'information des actionnaires.

Les principaux thèmes abordés ont concerné :

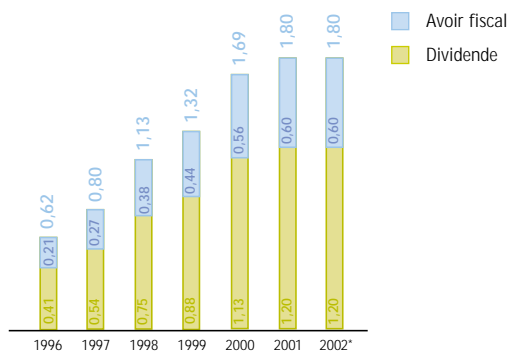
- la participation de la banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- le projet de Rapport annuel 2001 : le Comité a noté l'apparition, conformément au souhait qu'il avait exprimé, d'une explication des principales abréviations employées, ainsi que d'un glossaire pour les termes techniques ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, et en particulier le versement d'une dotation à une organisation caritative, en étroite cohérence avec la promotion de notre démarche "développement durable" ;
- les nouvelles maquettes des "Lettres", diffusées à compter des éditions d'avril 2002 ;
- la mise au point d'un questionnaire spécifique diffusé à plusieurs milliers d'investisseurs individuels afin de connaître leurs attentes en matière de communication financière, et d'adapter en conséquence nos supports ;
- les évolutions de notre site Internet, spécifiquement dédié aux actionnaires individuels.



## Le dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2003 un dividende net de 1,20 euro par action (inchangé par rapport à 2002), soit 1,80 euro avoir fiscal compris (au taux de 50 %) pour les personnes physiques résidentes françaises. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 12 juin 2003. Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 075,1 millions d'euros, contre 1 063,9 millions d'euros en 2002. Le taux de distribution est de 32,6 % <sup>(1)</sup>.

### Évolution du dividende (en euros par action)



Les dividendes des années 1996 à 2000 ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.  
\* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2003.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, BNP Paribas a acquis au cours de l'exercice un nombre net de 12 084 826 (chiffre ajusté à la suite de la division du nominal) de ses propres titres. Le groupe a par ailleurs cédé 2 042 849 actions du fait de levées d'options d'achat et de souscription d'actions et émis 9 256 830 actions BNP Paribas du fait d'une part de la levée d'options de souscription, d'autre part de la souscription des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise.

<sup>(1)</sup> Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net, part du groupe.

## Le nominatif chez BNP Paribas

### Le nominatif pur

Les 21 626 actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2002 bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un N° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700 pour les prises d'ordres ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- et toujours, bien sûr, de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales.

De nouveaux développements sont intervenus en 2002, en particulier avec la mise en ligne d'un serveur Internet spécifique "GIS Nomi" (<http://gisnomi.bnpparibas.com>).

### Le nominatif administré

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte titres unique, couplé avec le compte espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- absence totale de blocage de titres à l'occasion de l'AG, et possibilité de transmission des votes par Internet.

## L'Assemblée Générale des actionnaires

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 31 mai 2002 sur deuxième convocation. Toutes les résolutions y ont été adoptées à une large majorité ; le texte de ces résolutions et la vidéo de cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct.

L'Assemblée Générale 2002 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de faire montre de son implication dans le processus du développement durable ; la banque est en effet désireuse, depuis sa naissance lors de l'AG du 23 mai 2000, d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires "traditionnels" comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes ; c'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de liaison des actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent, à l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), laquelle a pour objectif de permettre de retrouver un emploi, grâce à l'octroi de microcrédits, à des personnes ayant un projet de création d'entreprise. Un compte rendu de l'utilisation des 12 900 euros ainsi attribués sera fait à l'occasion de l'AG du 14 mai 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra son AGM le 14 mai 2003 sur deuxième convocation.

**Comment les actionnaires sont-ils avisés ?**

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative sont convoqués par lettre simple qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme "au porteur" sont avisés par voie de presse ; en outre, bien au-delà des dispositions légales, BNP Paribas adresse :
  - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 400 titres en 2002, soit quelque 20 000 envois) ;
  - des lettres d'information sur les modalités de participation, aux possesseurs de 200 titres au moins (pour 2002), soit presque 40 000 destinataires supplémentaires.

**Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?**

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte un jour au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres "au porteur", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

**Comment peuvent-ils voter ?**

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ;
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

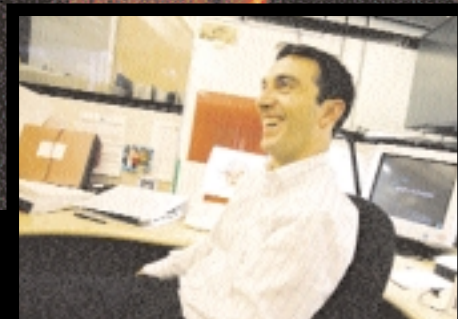
## **Déclaration des franchissements de seuil statutaire**

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.



PROJECT FINANCE LATIN AMERICA - VICE-PRESIDENT

# Luis Felipe un Espagnol à New York

## Le pique-nique au bureau

Lorsque j'étais en poste à Madrid, la période du déjeuner allait de 14 à 16 heures environ et personne n'aurait imaginé organiser une réunion dans ce créneau horaire. Mais depuis mon arrivée à New York, j'ai dû m'habituer à un autre rythme ! Lorsqu'on travaille dans une banque d'investissement, les clients s'attendent à ce que l'on soit toujours disponible. La plupart des gens déjeunent donc le plus souvent d'un sandwich, assis à leur bureau. Au début je m'étais promis de ne jamais suivre un tel régime. Cinq ans plus tard, j'ai une "conference-call" prévue dans dix minutes et j'écris ces lignes, un "BTL" (Bacon Tomate Laitue) à la main !



## The "Big Apple" Way

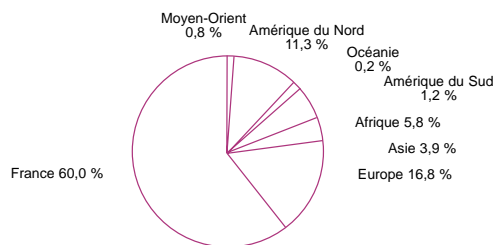
L'une des choses les plus surprenantes pour un Espagnol lorsqu'il arrive aux États-Unis est l'importance du "corporate entertainment", peu pratiqué en Espagne. Il est très fréquent pour mes collègues de sortir avec un de leurs clients pour la soirée. Dans une ville qui propose une grande variété de distractions, on l'emmène à un spectacle musical à Broadway ou au Madison Square Garden pour voir les New York Rangers dans un match de hockey sur glace. Moi, ce que je préfère, c'est le jazz, et pour ça New York est l'un des endroits les plus étonnants de la planète. Passer la soirée avec un client dans un club de jazz ne peut que renforcer les liens professionnels ! Des endroits comme le Blue Note ou le Lennox Lounge sont des lieux connus pour le jazz "vieille école". Mais pour moi, rien ne vaut le Village Vanguard Club, à Manhattan.

# Développement des Ressources Humaines

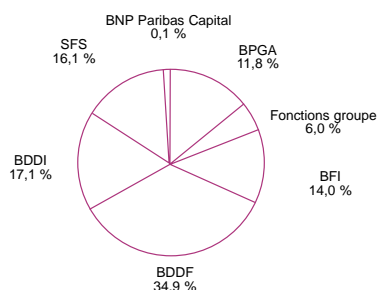
## Les effectifs du groupe

À la fin de l'année 2002, les effectifs du groupe correspondant au périmètre consolidé s'établissaient à 87 685 (ETP \*) et se répartissaient de la façon suivante :

- par zone géographique :



- par activité :



L'augmentation de 2 491 ETP des effectifs par rapport à 2001 résulte en totalité de l'élargissement du périmètre du groupe et notamment de l'intégration des équipes de l'United California Bank (UCB) au sein de la Banque de Détail à l'International et d'une partie des équipes de Cogent dans la Banque Privée Gestion d'Actifs. Hormis cet effet périmètre, la stabilité globale des effectifs traduit une augmentation dans les métiers de la Banque de Proximité en France, des Services Financiers Spécialisés, du métier Titres et de l'Assurance hors de France, et, inversement, une réduction dans les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement et dans la Banque Privée.

\* Équivalent temps plein.

## Les méthodes de gestion des ressources humaines

Quatre valeurs orientent la démarche managériale de BNP Paribas depuis sa création : *l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité*. Faisant appel à des compétences professionnelles autant qu'aux capacités personnelles des collaborateurs, elles structurent les plans d'action des métiers et des fonctions et aussi des personnes.

Ces valeurs ont été déclinées en principes de management destinés à guider les responsables d'équipes au sein du groupe, quels que soient leur pôle, leur fonction ou leur territoire de rattachement.

Les valeurs et les principes de management du groupe ont été transposés en critères d'évaluation professionnelle afin de permettre d'apprécier de manière homogène la performance de tous les salariés.

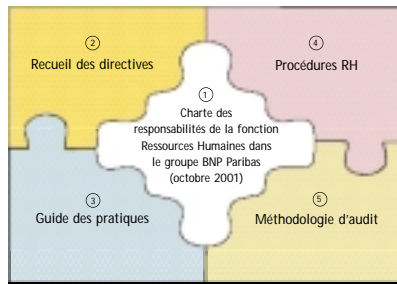
L'ensemble des actions devant être mises en œuvre au sein du groupe pour assurer une gestion des Ressources Humaines efficace a été organisé en vingt et un domaines d'activité, tels que le recrutement, la formation, la mobilité, les rémunérations, les relations sociales... Ces actions sont désormais structurées par les différents éléments d'un référentiel des Ressources Humaines groupe intégré, dont le document définissant le champ des responsabilités de la fonction Ressources Humaines constitue la pierre angulaire.

## ACE

*Ambitions for Corporate Excellence*  
Programme de management destiné aux cadres supérieurs du groupe BNP Paribas  
700 participants à la fin de 2002

- Réfléchir de manière approfondie aux pratiques et comportements de management
- Permettre à chacun d'identifier son profil et ses atouts au regard des valeurs du groupe et de ses principes de management
- Dialoguer avec des membres du Comité exécutif de la banque
- Établir ou renforcer les relations personnelles et professionnelles entre les cadres supérieurs pour favoriser la transversalité au sein du groupe





Pour chacun des vingt et un domaines, le recueil des directives décrit les actions et missions principales des responsables Ressources Humaines du groupe. Le guide des pratiques définit de façon détaillée et opérationnelle ces actions et missions avec l'objectif de conduire les responsables concernés à s'interroger sur la manière d'assumer concrètement leurs responsabilités. Des procédures Ressources Humaines sont écrites pour certaines dispositions exigeant une formalisation particulière. Enfin, la méthodologie d'audit, élaborée de manière cohérente avec ces documents de référence, est diffusée par l'Inspection Générale aux responsables d'audit du groupe. Tous les salariés peuvent librement accéder par l'Intranet aux textes de portée générale que sont la charte des responsabilités et le recueil des directives de la fonction Ressources Humaines.

### La gestion des carrières et le développement des compétences

#### La gestion des carrières et de la mobilité

La méthode des entretiens de carrière a été développée, notamment à l'intention des cadres supérieurs. Parallèlement, les plans de relève ont été actualisés avec l'objectif de détecter de manière plus efficace les jeunes cadres à haut potentiel français et étrangers. D'importantes actions de communication ont été réalisées au sein de la filière Ressources Humaines des pôles et des filiales pour améliorer la gestion des carrières. Elles ont porté en particulier sur les bonnes pratiques d'évaluation professionnelle et sur l'adaptation, métier par métier, des modes de rémunération les plus motivants pour les salariés.

Avec plus de 2 600 mouvements réalisés sur le seul périmètre de BNP Paribas SA France, la mobilité est une réalité et contribue à élargir l'horizon professionnel des salariés. Le recours à Opportunités Carrière, bourse d'emploi interne installée sur l'Intranet, s'est encore accru, permettant de satisfaire près de 40 % des propositions formulées sur ce canal par les différentes entités du groupe.

#### Le développement des compétences

Pour gagner en efficacité, la méthode d'élaboration des plans de formation a été aménagée en 2002 et de nouveaux séminaires destinés à favoriser la mise à niveau permanente des compétences des salariés ont été développés par le Centre de Formation de Louveciennes qui accueille chaque année près de 25 000 stagiaires. **Worldwide Integration Network (Win)**, programme mondial de recrutement, de formation et de suivi de carrières, destiné aux diplômés issus des meilleures formations mondiales, réunit ces jeunes cadres dans des séminaires anglophones et multiculturels d'une durée de deux semaines. L'acquisition de compétences comme la gestion de projet, la communication, la conduite de réunions et le leadership constituent les apports essentiels de ce programme. Regroupés en équipes pluridisciplinaires, les participants conduisent ensuite un projet confié par un responsable du groupe auquel ils doivent rendre compte. En 2002, 107 jeunes cadres ont participé à ce programme.

En France, pour préparer la relève et faciliter l'intégration des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur au sein de l'entreprise, les nouveaux embauchés sont suivis par une équipe qui leur est spécifiquement dédiée au sein des Ressources Humaines groupe. Les jeunes cadres participent à des séminaires où leur sont présentés les différents pôles et fonctions du groupe.

L'**European Integration Forum**, séminaire destiné aux cadres supérieurs confirmés récemment recrutés en Europe, a accueilli pour la première fois en juin 2002, 95 participants issus de 15 territoires. L'objectif de ce programme est de favoriser la connaissance du groupe et la coopération transversale.

## Une forte attractivité

En 2002, BNP Paribas France a reçu 125 000 candidatures à des emplois permanents dont 66 000 par Internet. Plus de 27 000 candidats ont été accueillis pour un entretien de recrutement.

Parallèlement, les actions de formation nécessaires au déploiement de nouveaux métiers, comme par exemple celui des téléconseillers sur les plates-formes des Centres Relations Clientèles de la Banque de Détail en France, ont été mises en place.

De la même manière, les formations de l'enseignement professionnel ont été poursuivies avec plus de 1 220 inscrits au Brevet Professionnel ou au BTS de banque en 2002, et plus de 280 inscrits à l'Institut Technique de Banque.

La technologie du e-learning a été développée, en particulier pour la pratique de la langue anglaise. Globalement, ce nouveau mode de formation a concerné 6 000 apprenants en 2002. L'offre disponible représente désormais 1 100 heures de programmes différents.

## La gestion de l'emploi

BNP Paribas poursuit une politique de gestion dynamique et prospective de l'emploi, destinée tout autant à accompagner le développement de ses activités qu'à tirer parti des gains de productivité réalisés et à garantir le renouvellement des compétences pour les années à venir.

En 2002, près de 4 000 salariés ont été recrutés en contrat à durée indéterminée en France, dont près de 3 000 pour BNP Paribas SA. Plus de 2 200 d'entre eux ont intégré la Banque de Détail en France, tandis que les métiers financiers, affectés par le ralentissement de l'activité, ont freiné ces recrutements dès le deuxième trimestre de l'année 2002. Dans le même temps, plus de 2 000 conventions de stages d'étudiants et contrats d'alternance sur un ou deux ans ont été signés.



BNP PARIBAS LONDRES

Au sein de BNP Paribas SA France, le renouvellement des équipes s'opère à la fois par des départs naturels et par des départs volontaires réalisés dans le cadre du Plan d'Adaptation à l'Emploi. Ces derniers concernent des salariés qui ont élaboré un projet professionnel ou qui souhaitent créer une entreprise. Depuis la mise en place, en août 2000, du plan actuellement en cours, les créations ou reprises d'entreprises ont permis la création, en moyenne, de 2,5 emplois par projet, y compris l'emploi du créateur.

## L'actionnariat des salariés et l'épargne salariale

La troisième augmentation de capital mondiale initiée depuis la création de BNP Paribas s'est déroulée du 21 mai au 6 juin 2002. Elle a rencontré un succès de même ampleur que les précédentes. Le montant de l'opération s'est élevé à 322 millions d'euros. 61 000 collaborateurs y ont souscrit, soit 60 % des ayants droit ; 75 % des souscripteurs sont des collaborateurs du groupe en France. L'opération a été réalisée dans 65 pays à l'étranger.

### Augmentations de capital réservées au personnel

	2000	2001	2002
Souscripteurs	56 794	52 428	60 914
Montants souscrits en millions d'euros	314	266	322

BNP Paribas développe une politique dynamique d'épargne salariale favorisant l'accès du plus grand nombre et offrant des conditions d'abondement motivantes. Le Plan d'Épargne d'Entreprise va s'enrichir en 2003 d'un *FCPE d'actions socialement responsable*, sélectionné dans la gamme des FCPE de BNP Paribas Asset Management agréés par la Cob, traduisant ainsi l'engagement volontariste de l'entreprise en matière de développement durable.

L'épargne salariale représente 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 1,4 milliard au titre de l'actionnariat, et concerne plus de 65 000 collaborateurs.

BNP Paribas déploie par ailleurs une politique de stock-options sélective, tout en élargissant progressivement la population des bénéficiaires conformément aux orientations définies par le Conseil d'administration. Au terme du dernier programme mis en place en mai 2002, plus de 3 000 salariés avaient bénéficié d'une ou de plusieurs attributions depuis la création du groupe.

### Le dialogue social

Témoignant d'une préoccupation constante de concertation, le dialogue social est resté intense au cours de l'année 2002, tant au plan national qu'au niveau des instances décentralisées appréhendant au plus près les réalités opérationnelles. Il a été notamment alimenté par les efforts d'adaptation des structures. Il s'est également développé dans différents domaines relevant de la vie collective de l'entreprise. Plusieurs accords concernant l'organisation du travail de nuit, le fonctionnement de diverses instances représentatives, l'aménagement des dispositions relatives à l'intéressement et la participation, ont ainsi été formalisés, complétant les nombreuses mesures adoptées depuis la création du groupe et portant à 36 le nombre d'accords d'entreprise signés au cours de la période 2000-2002.

### La communication interne

Les principaux supports utilisés, *Ambitions*, magazine trimestriel du groupe en version papier et électronique accessible par l'Intranet, ou le *Flash* hebdomadaire, également diffusé sur l'Intranet, sont consultés par plus de 90 % des collaborateurs. Les sites Ressources Humaines accessibles à l'ensemble des salariés enregistrent des taux de fréquentation élevés. Plus de 10 000 connexions mensuelles sont en moyenne constatées pour le site Ressources Humaines groupe, auxquelles s'ajoutent 7 000 connexions au site Ressources Humaines de BNP Paribas SA. En 2003, les sites Intranet du groupe seront fédérés dans un portail Business to Employee afin de présenter un point d'entrée unique et de donner davantage de visibilité sur l'ensemble des services offerts, les rendant ainsi plus accessibles aux salariés. Ultérieurement, des interfaces avec les outils de "work flow" seront développées pour favoriser la simplification des traitements et des procédures, avec le double objectif d'alléger les charges administratives de la fonction Ressources Humaines et d'améliorer la satisfaction des salariés.

#### Coup de pouce aux projets du personnel

Attentive à l'engagement des salariés au sein de la société civile comme dans l'entreprise, la Fondation BNP Paribas a lancé, à titre expérimental, une nouvelle initiative *coup de pouce aux projets du personnel*. Il s'agit d'encourager des actions d'intérêt général dans lesquelles des salariés sont personnellement impliqués en dehors de leur vie professionnelle. Toute association créée depuis au moins deux ans dans laquelle un collaborateur actif du groupe en France est fortement engagé à titre personnel peut obtenir un soutien pour un projet d'intérêt général concernant l'enfance et l'adolescence dans les domaines de la santé et de la solidarité (lutte contre la souffrance, l'exclusion et le handicap).

La Fondation BNP Paribas instruit les dossiers présentés par les salariés et opère une sélection. Les projets sélectionnés sont présentés au Comité de mécénat pour approbation.

## Des régions fortes, façonnées par l'histoire

Ce qui m'a tout d'abord frappé à mon arrivée à Madrid, c'est que l'Espagne est un pays dans lequel l'esprit régional est très vivace. Au-delà de l'appartenance nationale, les gens sont très attachés à leurs traditions locales notamment au Pays basque, en Catalogne, en Galice ou encore en Castille et en Andalousie. À Barcelone, par exemple, dans de nombreux endroits, tout est écrit en catalan et les gens sont surpris que vous ne parliez pas la même langue qu'eux. Il existe dans cette ville un journal très réputé et très sérieux, *La Vanguardia*, imprimé initialement en catalan et traduit en castillan pour le reste du pays. De même lorsque des gens originaires de Catalogne ou de Galice sont interrogés à la télévision, leurs propos sont parfois sous-titrés en espagnol. Cela fait une énorme différence avec l'Australie, qui malgré sa taille et sa société multiculturelle, n'a pas connu d'événements historiques comparables à ceux qui ont façonné les régions d'Espagne.

## L'horloge espagnole

Le rythme de vie de l'Espagne m'a un peu dérouté au départ. À Madrid, personne ne dîne avant 22 h 00 et le repas est souvent le point de départ pour une nuit assez longue. Une partie des Espagnols ont l'habitude de couper leur journée par une sieste, pour de bonnes raisons. En été, la chaleur est si accablante en milieu de journée qu'il n'est pas possible de sortir dans les rues. Parfois, le mercure atteint 45 °C, notamment dans les villes du sud. La plupart des activités tournent alors au ralenti et la vie ne reprend vraiment qu'au début de la soirée.



SERVICES INFORMATIQUES



# Danny un Australien en Espagne



## Économies d'énergie et de fluides

Quelques actions engagées :

- utilisation de lampes économiques à détection de présence ;
- remplacement graduel des systèmes de climatisation évaporatifs par des systèmes secs moins consommateurs d'eau potable, et diminuant le risque sanitaire de la légionellose des systèmes évaporatifs ;
- installation, lors de la rénovation de locaux, de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie et la limitation des consommations ;
- suppression de l'autoproduction d'électricité à partir de moteurs thermiques utilisés dans le cadre des conditions Effacement Jour de Pointe (EJP). L'interdiction de ce type de production dans Paris intra-muros (loi sur l'air) a été généralisée par BNP Paribas à ceux des immeubles de proche couronne qui fonctionnaient selon ces modalités.

Les traitements des rejets obéissent au même souci d'économie et de préservation du milieu. Les déchets de papiers et cartons du centre d'archives de Saran sont systématiquement recyclés.

Les terminaux d'ordinateurs utilisés par les collaborateurs dans le réseau France, dans les sites centraux et dans les centres de traitement sont cédés, lors de leur renouvellement, à des sociétés spécialisées qui les revendent après remise en état, ou en revendent les pièces détachées, ou les détruisent en récupérant les métaux précieux.

Les méthodes de mesure des autres types de rejets, notamment des rejets de gaz à effet de serre, sont particulièrement complexes pour les sociétés de services et font l'objet de débats entre spécialistes de l'environnement.

Pour engager une démarche de mesure homogène de ces rejets sur un périmètre élargi, BNP Paribas a répondu positivement à une demande de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Adème) et fera partie d'une opération test du bilan carbone, tentative d'évaluation de l'empreinte écologique des sites dans lesquels le groupe exerce ses activités.

Le choix des fournitures et matériels de bureau est guidé par la fonction Global Procurement Group avec la préoccupation d'une maîtrise du cycle de vie du produit concerné.

## L'environnement

Traditionnellement attentif à la prévention de ce qui pourrait dégrader le milieu dans lequel il exerce ses activités, le groupe BNP Paribas a engagé une démarche active de maîtrise de ses impacts directs sur l'environnement et de contrôle des risques indirects que peuvent présenter certains types de financements.

### La maîtrise des impacts directs sur l'environnement

Historiquement guidée par des objectifs de maîtrise des coûts, la gestion des immeubles d'exploitation s'enrichit progressivement d'une mesure plus systématique des consommations d'énergie et de fluides. Des guides opératoires de gestion des immeubles d'exploitation sont élaborés pour permettre l'extension du périmètre de ces mesures.

## L'intégration du respect de l'environnement dans le contrôle du risque de crédit

La protection de l'environnement est un critère pris en compte dans la politique générale de crédit et décliné en guides opératoires spécifiques dans les métiers les plus directement concernés (par exemple, les financements de projets).

Dans ces métiers de financements spécialisés, les exigences auxquelles doivent répondre les contreparties sont précisément définies. Des juristes spécialisés dans les réglementations environnementales rédigent des clauses relatives au respect par l'emprunteur des législations applicables, engagements intégrés aux contrats de financement.

## Les produits et services spécifiques

Le groupe développe depuis de nombreuses années le financement de centrales de cogénération par l'intermédiaire de ses deux Sofergies : Natio Énergie et Parifergie, qui ont réalisé plusieurs opérations remarquables en 2002.

La banque est également active dans le développement de diverses bourses d'énergie en cours de constitution en Europe : bourse d'électricité, permis d'émission, certificats de réduction d'émissions. BNP Paribas fait partie des actionnaires fondateurs de Powernext et est également membre fondateur de la bourse d'électricité espagnole Omel.

## Le traitement des eaux usées de La Haye

Dans le domaine des grandes infrastructures dédiées à la protection de l'environnement, BNP Paribas a confirmé son leadership auprès des majors mondiaux. En 2002, Vivendi Environnement et ses partenaires hollandais ont remporté le marché du traitement des eaux usées de La Haye aux Pays-Bas, représentant un investissement de 350 millions d'euros et une capacité de traitement pour 1,6 million d'habitants.

L'ingénierie financière de l'offre, développée par BNP Paribas, conseil financier du consortium, a constitué un facteur décisif de ce succès. Plus grande opération BOT (Build, Operate, Transfer) de traitement d'eau en Europe, ce contrat porte sur la modernisation d'une unité existante et la construction d'une nouvelle usine, ainsi que sur leur exploitation et la maintenance sur une durée de 30 ans.

## Fournitures et matériels de bureau : deux exemples

- Le choix des fournisseurs de photocopieurs pour le renouvellement des matériels du groupe en France a été réalisé après prise en compte du critère d'un engagement de recyclage possible de 90 % des cartouches d'encre.
- En Amérique du Nord, le principal fournisseur local, qui est également producteur de papier, s'est engagé dans une démarche d'utilisation de papier 100 % recyclable et met en place un plan de reboisement.



## Relations avec les clients et les fournisseurs

### Des règles de déontologie exigeantes

Les règles de conduite des collaborateurs du groupe dans leurs relations avec les clients et les fournisseurs font l'objet d'une directive d'application générale, communiquée à tous les salariés au niveau mondial.

Ces règles de conduite sont alignées sur le haut niveau d'exigence que s'est fixé le groupe en matière de déontologie. Elles s'appliquent concrètement aux procédures de consultation ou d'appel d'offres, aux échanges de cadeaux, aux invitations et à la gestion des risques de conflit d'intérêts.

### Un dispositif d'écoute des clients renforcé

La qualité de la relation entre le client et BNP Paribas repose sur l'accueil, la compétence des interlocuteurs, la qualité des produits, la capacité à répondre en temps réel aux besoins de gestion courante par la banque de proximité, la banque à distance et la banque libre-service.

Pour compléter cet ensemble, la Banque de Détail en France a créé un département Qualité et Relations Consommateurs en vue de renforcer la relation avec ses clients en favorisant leur écoute et une meilleure prise en compte de leurs attentes.

La mise en place d'outils de gestion des réclamations, la réorganisation en profondeur de leurs circuits de traitement et la création de postes d'experts en consommateurs assurent une analyse plus fine des attentes de la clientèle et du suivi de la qualité de service.

### La fonction de Médiateur

La création d'une fonction de Médiateur, confiée à une personnalité indépendante de BNP Paribas et reconnue par les associations de consommateurs, apporte désormais aux clients une nouvelle possibilité d'exposer leurs litiges avec la banque. Elle garantit un traitement objectif des différends et engage la banque à trouver une solution concrète dans un délai limité et fixé dans la Charte de la Médiation – BNP Paribas.

Si la nomination d'un médiateur constitue une obligation légale depuis le 14 décembre 2002 pour l'ensemble des banques françaises, le groupe BNP Paribas a décidé d'aller au-delà de la stricte application de la loi Murcef. En effet, les avis du médiateur s'imposeront à lui.



D'une manière générale, ce nouveau dispositif assure aux clients et à ceux qui pourraient les représenter la volonté de BNP Paribas de mettre à leur disposition les interlocuteurs les plus compétents pour traiter avec professionnalisme leurs demandes.

L'adaptation des indicateurs liés à l'appréciation de la qualité servie aux clients dans le réseau d'agences (baromètre de satisfaction, enquêtes qualité, visites mystères \*...) permet d'ajuster l'organisation aux nouvelles exigences en termes d'accueil et de produits, de détecter les insuffisances possibles et de mettre en place les éventuelles actions correctives.

L'ensemble du dispositif d'écoute des clients est ainsi amélioré. Il assurera une meilleure maîtrise du risque commercial et participera activement au développement du fonds de commerce de la banque.

### **Démarche qualité : méthodes et résultats**

Dans le cadre d'une prise en compte plus systématique des mesures de satisfaction externe et interne, un effort méthodologique particulier a été consenti en 2002 avec la mise au point du Processus d'Amélioration des Relations Internes et une modélisation des processus cibles à l'aide de l'outil d'Architectures des Systèmes d'Informations Intégrées.

*\* Visites réalisées incognito dans les points de vente en vue de vérifier la qualité de la prestation commerciale.*

L'offre de formation sur la qualité (sensibilisation, conduite de projets, outils et méthodes, certification, audit qualité) a été actualisée et renforcée. En matière de pilotage, chaque pôle de métier et chaque fonction groupe dispose de son tableau de bord de suivi de la qualité.

La politique de certification se poursuit. Le groupe dispose à la fin de l'année 2002 de 43 domaines d'activité certifiés (30 en France et 13 hors de France), de nombreux projets sont en cours de développement.

### **La promotion de l'investissement socialement responsable**

L'année 2002 a été marquée par le renforcement du dispositif d'analyse de la responsabilité sociale et environnementale avec la mise sur pied d'une force dédiée, dirigée par un expert de ces problématiques, et l'établissement de deux nouveaux partenariats (venant s'ajouter à ceux noués avec Arese-Vigeo) avec Deminor et Innovest respectivement pour les questions de gouvernance d'entreprise et d'environnement.



## BNP Éthéis

Le lancement en mai 2002 du fonds BNP Éthéis, FCP investi en actions européennes socialement responsables, et éligible au PEA, a été un autre temps fort de l'année. Ce fonds occupe déjà la troisième place de sa catégorie en termes d'actifs (source : Europerformance).

L'analyse socialement responsable de BNP Paribas Asset Management intègre une série de critères recouvrant les aspects de gouvernance et les pratiques sociales et environnementales des entreprises. Ces critères extrafinanciers viennent compléter l'analyse financière classique en donnant un éclairage sur les opportunités et risques liés aux problématiques du développement durable et relatifs à divers secteurs d'activité (par exemple : la gestion du capital humain, les changements climatiques). L'objectif de cette analyse reste avant tout d'identifier des sources nouvelles de création ou de destruction de valeur pour les sociétés figurant dans l'univers d'investissement sélectionné. Cette analyse permet ainsi d'intégrer la dimension socialement responsable dans l'ensemble des gestions fondamentales.

L'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales fait partie intégrante de la gestion de portefeuille de BNP Paribas Asset Management et constitue un moyen privilégié de communication avec la direction générale des entreprises. En complément de cette politique de vote active visant à l'adoption par les entreprises de meilleures pratiques de gouvernance, les résolutions d'Assemblées et leurs impacts sociaux et environnementaux sont intégrés dans l'évaluation.

L'année 2002 a également vu la création d'une large gamme socialement responsable composée de six FCPE, dont deux fonds solidaires. Cette offre adaptée aux besoins des salariés en termes

d'horizon d'investissement et de profil de risque sera proposée dès 2003 aux entreprises dans le cadre de l'épargne salariale.

## Un pilotage mondial des relations avec les fournisseurs

Au-delà de sa mission de maîtrise des dépenses externes, la fonction Global Procurement Group (GPG) s'assure de l'optimisation des conditions d'achat en intégrant notamment les exigences du développement durable dans ses relations avec les fournisseurs.

C'est ainsi que dans les nouveaux appels d'offres lancés par la fonction GPG, une attention particulière est apportée au respect par les fournisseurs d'exigences en matière sociale et environnementale, qui font l'objet de clauses spécifiques dans les contrats types utilisés.

Dans ces contrats, les fournisseurs s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et à mettre en place une gestion rigoureuse de l'environnement qui intègre l'ensemble des facteurs intervenant depuis la conception du produit jusqu'au devenir de son emballage.

Dans chacun de leurs sites, les fournisseurs doivent s'engager sur des plans d'action concernant la réduction des risques d'accident, la réduction des consommations d'eau et d'énergie, la gestion des rejets et des déchets, la limitation des bruits et des odeurs ainsi que l'intégration des sites dans l'environnement.

La fonction GPG met en place une base de données mondiale qui lui permet de contrôler toutes les dépenses externes supérieures à 1 million d'euros, soit 85 % des dépenses du groupe. Cette base, en cours d'interfaçage avec toutes les comptabilités locales, permet d'ores et déjà de couvrir 45 % de la cible consolidée.



# Vassili un Russe en Grèce



CETELEM ATHÈNES - RESPONSABLE DE TERRITOIRE



## “Help-Help” plutôt que “Win-Win”

Contrairement aux États-Unis et à l'Europe où le concept de réussite commune (Win-Win) marche bien dans les négociations, cette notion n'a guère cours en Grèce. Si j'essaie de persuader un client en lui présentant des chiffres à l'appui de ma démonstration, j'ai peu de chances de le convaincre. En revanche, une négociation fondée sur la notion d'entraide aura beaucoup plus de chances d'aboutir.

## La bénédiction au bureau

En arrivant à Athènes, j'ai été vraiment surpris de voir les Grecs faire le signe de croix dans le métro au moment où la rame passait sous un édifice religieux. Le respect de la foi ne se limite pas à cette marque de dévotion. Chaque nouvel événement important, l'achat d'un nouvel appartement par exemple, l'inauguration d'un nouvel immeuble, le début d'un nouveau projet doit être béni par un pope. Soucieux de respecter cette tradition, j'ai donc décidé de faire bénir les bureaux de Cetelem, le jour de leur ouverture à Athènes.

# Les relations avec la société civile : le mécénat

## Les crédits solidaires : le partenariat avec l'Adie

Les microcrédits destinés aux personnes, généralement sans revenu, en recherche de réinsertion ne peuvent s'intégrer aux standards de gestion de risque et de rentabilité utilisés par les réseaux de banque de proximité. C'est pourquoi BNP Paribas a noué un partenariat historique avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie), créée en 1988 par Maria Nowak, qui finance et accompagne les personnes au chômage ou allocataires du RMI, exclues du système bancaire classique et désireuses de créer ou de développer une activité économique.

Les contributions apportées traditionnellement par BNP Paribas sous forme de prêts subordonnés ou de subventions ont pris en 2002 une forme nouvelle et innovante avec la première convention signée entre BNP Paribas Épargne Entreprise et l'Adie dans le cadre de l'épargne salariale solidaire.

L'Adie fera désormais partie des entreprises dans lesquelles le fonds Multipar solidaire pourra orienter ses placements, permettant ainsi à l'Adie de renforcer ses capitaux permanents pour financer une demande de crédits solidaires croissante.

## Un ancrage profond dans le tissu économique local

Compte tenu du poids relatif des réseaux de banque de proximité dans l'ensemble de ses activités, le groupe BNP Paribas ne peut exercer ses métiers sans un ancrage profond dans le tissu économique local et plus largement dans la société civile des pays dans lesquels il est implanté.

Les entités responsables, filiales ou succursales, nouent des relations étroites avec leur environnement dans le cadre d'instances de dialogue, de conventions, de partenariats très diversifiés. À titre d'exemple, plus de 600 partenariats ont ainsi été noués par le réseau de banque de proximité en France, principalement avec des établissements d'enseignement.

Cette implication dans la société civile se traduit également de longue date par une politique de mécénat fondée sur la qualité des liens et de l'accompagnement.

## La Fondation BNP Paribas, un partenaire présent et imaginatif

Carrefour d'échanges, de rencontres et de découvertes, la Fondation BNP Paribas favorise le dialogue et la création de liens entre le monde bancaire et son environnement, qu'il soit culturel ou social ; elle exprime, sur un autre registre, les savoir-faire et les valeurs de BNP Paribas : l'engagement, l'ambition, la créativité et la réactivité.

Mieux que ses domaines d'activité ou le montant des aides allouées, c'est la façon dont la Fondation accompagne ses partenaires au quotidien qui caractérise sa démarche. En fonction de la personnalité et des aspirations de chacun, elle ajuste son appui et propose une aide



Installé dans les bâtiments de la Vieille Charité, construite par Pierre Puget, ce musée des arts lointains présente un ensemble exceptionnel des trois continents. Les objets, le plus souvent témoignages de cultures disparues, sont principalement issus des collections de Pierre Guerre, du professeur Gastaut, du cinéaste François Reichenbach et de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, ainsi que d'acquisitions et dons importants consentis par de grands marchands et collectionneurs. L'album du musée des Arts africains, océaniques et amérindiens de Marseille a été publié à l'occasion du dixième anniversaire de sa création.

sur mesure en apportant son temps, ses conseils, sa présence sur le terrain mais aussi les moyens logistiques et les réseaux de relations de BNP Paribas dans le monde : c'est dans sa faculté de comprendre ses partenaires qu'elle trouve sa véritable identité.

La Fondation BNP Paribas privilégie l'action en profondeur en inscrivant ses interventions dans la durée : en moyenne cinq ans, avec un retrait dégressif quand il s'agit de faire émerger des talents ou des projets, plus longuement quand il s'agit du soutien à des institutions.

À travers les programmes et partenariats qu'elle a développés en 2002, la Fondation BNP Paribas s'est attachée à :

- favoriser la préservation et la connaissance du patrimoine artistique et musical ;
- encourager l'expression artistique, soutenir la création et promouvoir la langue française ;
- aider la recherche médicale dans des secteurs de pointe et lutter contre différentes formes d'exclusion.

### Un engagement soutenu en faveur des musées

Huit musées de région ont bénéficié en 2002 de l'appui de la Fondation, grâce à deux programmes qu'elle conduit en leur faveur. À travers le programme BNP Paribas pour l'Art, conduit en étroite collaboration avec la Direction des musées de France et son Centre de recherche et de restauration, la Fondation BNP Paribas a permis la redécouverte, après restauration, d'un ensemble exceptionnel d'œuvres d'art abritées dans six musées : à Épinal, Avignon, Angers, Poitiers, Nîmes et au Cateau-Cambrésis. À travers la collection de livres Musées et Monuments de France, publiés à son initiative depuis 1986, la Fondation BNP Paribas a par ailleurs permis l'édition en français et en anglais de deux ouvrages, l'un consacré au musée des Beaux-Arts de Reims, l'autre au musée des Arts africains, océaniques et amérindiens de Marseille.

### La Maison, un lieu d'écoute exemplaire pour des personnes en fin de vie

En 2002, la Fondation BNP Paribas a décidé d'apporter son appui à La Maison, un centre de soins palliatifs extra-hospitalier créé en 1994 par le docteur Jean-Marc La Piana à Gardanne. Dans cette institution proche de Marseille et d'Aix-en-Provence, la qualité et la justesse des soins prodigués ne sont pas seulement le résultat d'un savoir-faire mais aussi d'une manière d'être, empreinte de respect et d'attention pour que la fin de vie du malade reste aussi digne que possible, qu'il puisse "s'habiter" jusqu'au bout et que son entourage se sente soutenu. Souvent citée comme référence pour l'exemplarité de sa démarche, la Maison est un lieu ouvert sur le monde et sur la vie.

### Un élan pour des interprètes prometteurs

Créé à l'initiative de l'Afaa (Association française d'action artistique) et de Radio France, le programme Déclat auquel s'associe la Fondation BNP Paribas permet à de jeunes musiciens français, tant solistes que chambristes, de concourir dans les grandes compétitions internationales, avec pour objectif de développer la carrière de ceux qui en reviennent primés (une vingtaine chaque année). La diffusion du CD (enregistré en public lors d'un concert donné à Radio France) auprès des programmeurs, agents, éditeurs discographiques, médias, comme le travail de sensibilisation conduit par l'Afaa auprès de ses réseaux, sont autant de moyens de donner l'impulsion aux tournées organisées avec les services culturels français à l'étranger. Ce programme vient conforter la présence de la Fondation auprès de jeunes musiciens, comme en témoigne le fidèle partenariat tissé avec le concours international Marguerite Long et Jacques Thibaud.



Créé en 1996 par deux brillants guitaristes, Gaëlle Chiche et Francisco Bernier, lauréats d'une vingtaine de concours internationaux parmi lesquels le premier prix du concours d'Alessandria et le premier prix au concours international de Savona en Italie, le duo s'est produit sur de nombreuses scènes en 2002.

## BNP Paribas Suisse

- Création de la Fondation BNP Paribas Suisse
- Parallèlement à ses actions en faveur de la culture, la Fondation développe une action de soutien actif aux enfants malades par la promotion de l'art-thérapie, méthode en phase de développement qui permet d'atténuer les peurs et angoisses des enfants pendant leur hospitalisation

## BNP Paribas Londres

- Nombreuses et imaginatives levées de fonds par le personnel
- 27 collaborateurs participent au programme d'apprentissage de la lecture et du calcul pour des enfants en difficulté du quartier

## Les initiatives locales

Au-delà de la démarche conduite directement par la Fondation BNP Paribas, de nombreuses actions de mécénat sont engagées dans le groupe à la suite d'initiatives locales qui prennent des formes très diversifiées.

## BNP Paribas Brésil

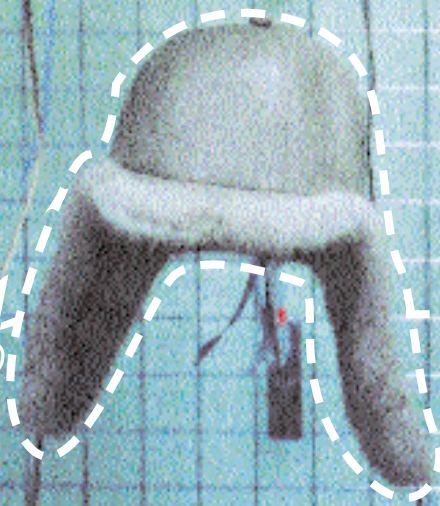
- Création de la Fondation BNP Paribas Brésil
- Programme de mécénat solidaire orienté sur l'éducation et le monde des enfants dans une ville du Mato Grosso : Pocró

## BNP Paribas Inde

À la suite du tremblement de terre qui a frappé l'État du Gujanat, "adoption" du village de Bhadi dont l'école a été reconstruite grâce aux fonds collectés auprès du personnel et à un don de la banque



50



### La tradition du toast

La tradition du toast pour sceller la conclusion d'un contrat est toujours très vivace en Russie. Si l'on veut continuer une relation d'affaires avec un client, il est impératif de passer par ce rite ! Les Russes possèdent une variété incomparable de vodkas. Cet alcool de grain se consomme le plus souvent pur dans de petits verres, pendant les repas. Jeter son verre par-dessus son épaule droite pour qu'il se brise sur le sol est souvent associé à ce rituel, mais ce geste est désormais réservé aux mariages, où l'on peut boire également de la vodka dans la chaussure de la mariée.

# Dimnitri un Suisse à Moscou



### Le froid

Le froid hivernal est une constante de la vie des Moscovites et d'une grande partie des Russes. Les températures descendent parfois jusqu'à - 35 °C et un tel climat exige certaines adaptations.

En janvier ou février, il est quasiment impossible de rester dehors à moins d'être très bien couvert. À BNP Paribas Moscou, comme dans la plupart des lieux publics, il y a une véritable pièce vestiaire où les gens passent plusieurs minutes à retirer leurs bottes, gants, manteau fourré, chapka avant de commencer leur journée de travail.



ECEP MOSCOU - SENIOR ASSISTANT VICE-PRESIDENT

## ANNEXES NRE

### Loi NRE – Partie sociale –

Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

### Périmètre BNP Paribas SA métropole

Effectif total de l'entreprise dont CDD	Au 31 décembre 2002, l'effectif total au sein de BNP Paribas SA métropole est de 38 497 en équivalent temps plein (ETP) dont 311 CDD ETP.
Nombre total d'embauches dont CDD et CDI	Au 31 décembre 2002, le nombre de recrutements s'élève à 4 176 en ETP, dont 2 471 CDI et 1 192 CDI auxquels on peut ajouter 513 transformations de CDD en CDI.
Éventuelles difficultés de recrutement rencontrées	Les recrutements les moins aisés à réaliser par des candidatures spontanées ont concerné principalement le niveau bac + 2 pour les postes de plates-formes relations clientèles dans le cadre de la mise en place de la Banque Multicanal. Ce phénomène de marché a touché l'ensemble de la profession.
Nombre de licenciements dans l'année	Pour l'année 2002, le nombre de licenciements s'établit à 191 en ETP.
Motifs de licenciements	En 2002, les deux principaux motifs de licenciements sont les suivants : - licenciement au cours de la période d'essai ; - insuffisance professionnelle.
Total des heures supplémentaires effectuées	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Total de la main-d'œuvre extérieure à l'entreprise	Le montant des versements effectués à des entreprises de travail temporaire s'est élevé à 10,99 millions d'euros en 2002
Indiquer les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	<i>Cf. "Le développement des ressources humaines" – Gestion de l'emploi.</i> Deux cabinets spécialisés accompagnent les candidats au départ dans leurs démarches. Au titre de l'exercice 2002, 316 collaborateurs auront quitté BNP Paribas SA dans ce cadre. Tous les ans est présenté aux partenaires sociaux un Rapport Emploi qui reprend les différentes statistiques relatives à la réalisation du Plan Triennal d'Adaptation de l'Emploi.
Organisation du temps de travail	Pour un salarié à temps complet la durée hebdomadaire du temps de travail est de 35 heures. Il est cependant possible de bénéficier actuellement de formules d'aménagement du temps de travail à 90, 80, 60, 50 ou 40 %.
Durée du temps de travail pour le salarié à temps plein	La règle générale concernant l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet est de 35 heures.
Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	Plus de 13 % du personnel travaille à temps partiel. Le temps de travail moyen des salariés à temps partiel est de 72 %.
Taux d'absentéisme au sein de l'entreprise	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Motifs de l'absentéisme	Les motifs de l'absentéisme relevés au sein de l'entreprise se distinguent en deux catégories : - les arrêts de courte durée (1 à 15 jours) dus généralement à des pathologies infectieuses, surtout l'hiver ; - les arrêts de longue durée sont motivés par les pathologies dominantes dans la société française : maladies cardio-vasculaires chez les sujets de plus de 50 ans ; pathologies cancéreuses chez ceux de plus de 45 ans ; accidents de la route.
Les rémunérations et leur évolution	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Les charges sociales de l'entreprise	- Charges sociales (cotisations patronales SS et Assedic) : 553,6 millions d'euros. - Charges de retraites (cotisations patronales retraites) 192,6 millions d'euros. Soit un total de 746,2 millions d'euros.
Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du Travail (l'intéressement et la participation)	Pour BNP Paribas SA en France, l'épargne salariale représente 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 950 millions au titre de l'actionnariat et concerne plus de 44 000 bénéficiaires (actifs et retraités). Pour le groupe, elle représente 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 1,4 au titre de l'actionnariat, et concerne plus de 65 000 bénéficiaires.



## ANNEXES NRE (suite)

## Loi NRE – Partie sociale –

Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

## Périmètre BNP Paribas SA métropole

## Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise

La répartition de l'effectif s'établit en ETP à :

- hommes : 18 339 ;

- femmes : 20 158.

Les embauches y compris les transformations de CDD en CDI s'établissent à :

- hommes : 1 569 ;

- Femmes : 2 607.

## Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

*Cf. "Le développement des ressources humaines" – Dialogue social.**Se reporter au bilan social – avril 2003*

## Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les règles relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité au sein de BNP Paribas concernent en premier lieu :

- l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique de chaque témoin auditif ou visuel d'une agression ;
- l'information et la surveillance du risque de légionellose par l'élaboration d'un protocole de conduite à conduire en cas de contamination d'une tour aéroréfrigérante ainsi que par l'information du personnel de maintenance des risques encourus ;
- l'élaboration du Document Unique en collaboration avec les présidents de CHSCT et du responsable sécurité, comprenant l'évaluation des risques et leurs mesures préventives ;
- l'information et la mise en place d'un protocole de conduite à tenir en cas de bioterrorisme (problème de poudre dans les courriers).

Ces règles touchent aussi :

- la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise grâce à l'information du personnel et à des prélèvements et analyses bactériologiques périodiques des denrées alimentaires ;
- l'étude des contraintes physiques et mentales des postes de travail avec la participation des entités impliquées ;
- l'étude des risques émergents concernant les métiers de téléconseillers sur plate-forme en collaboration avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité et la Caisse d'Assurance Maladie ;
- la gestion du capital santé du personnel expatrié notamment avec la mise en place d'un suivi médical particulier compte tenu des risques sanitaires de certains pays.

Enfin, l'information et le dépistage sur les programmes de santé publique (tabac, troubles musculo-squelettiques, troubles du sommeil, gestion du stress).

## La formation dans l'entreprise

*Cf. "Le développement des ressources humaines" – Développement des compétences.**Se reporter au bilan social – avril 2003*

## L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise

BNP Paribas utilise un Centre d'aide par le travail pour des travaux d'entretiens paysagers ainsi que pour divers travaux d'édition et apporte ainsi sa contribution à la réinsertion des handicapés. *Se reporter au bilan social – avril 2003*

## Les œuvres sociales

*Se reporter au bilan social – avril 2003*

## La manière dont l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Au travers de son réseau, la banque favorise directement le développement économique local en finançant et en accompagnant le développement de ses clients.

Si la banque est amenée à fermer un site, le personnel fait l'objet d'un reclassement au sein de l'entreprise prenant en compte autant qu'il est possible les attentes du collaborateur.

*Cf. "Le développement des ressources humaines" – Gestion de l'Emploi.*

## ANNEXES NRE (suite)

### Loi NRE – Partie sociale –

Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

### Périmètre BNP Paribas SA métropole

Les relations entretenues par la société avec :

- les associations d'insertion
- les établissements d'enseignement
- les associations de défense de l'environnement
- les associations de consommateurs et
- les populations riveraines

Les relations de l'entreprise avec les établissements d'enseignement se développent principalement au travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de qualification. Chaque année, des étudiants souhaitant obtenir en deux ans un BTS en alternance sont recrutés.

L'entreprise travaille en partenariat avec les Greta (centres de formation continue pour adultes) de toute la France mais de manière coordonnée avec le Greta Top de Paris Bessières, ou pour le BTS Banque avec le CFPB (Centre de formation de la profession bancaire).

En 2002, BNP Paribas a recruté 434 jeunes en contrat de qualification.

Depuis 1990, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique développe le crédit solidaire en aidant les chômeurs et les RMistes à créer leur propre emploi. BNP Paribas et l'Adie ont conclu en 2001 un accord-cadre donnant naissance à un fonds de prêts solidaires qui devrait permettre de délivrer environ 800 prêts en 2001 et 2002 pour un montant total de 2 millions d'euros. En septembre 2002, BNP Paribas Épargne Entreprise a créé un fonds de placement en faveur de l'économie solidaire, Multipar Solidaire. L'Adie fait partie des entreprises dans lesquelles ce fonds pourra s'orienter sur ses placements. Le partenariat s'étend également au personnel : des salariés et des retraités de BNP Paribas donnent bénévolement de leur temps à l'Adie afin de soutenir son activité.

BNP Paribas a signé une convention de partenariat avec Ernst & Young pour organiser des réunions thématiques à destination de l'ensemble des structures à but non lucratif : associations, fondations, syndicats, organisations professionnelles.

Le réseau de banque de proximité en France a noué des partenariats avec près de 600 associations et établissements d'enseignement dans le cadre de conventions formalisées ou non.

Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

La fonction Global Procurement Group (GPG) centralise tous les contrats d'achats de matériels ou de services dont le montant unitaire annuel est supérieur à un million d'euros et ne contracte qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, contre le travail forcé ou obligatoire, pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, contre toute discrimination dans l'emploi, sur le temps de travail ainsi que sur le salaire minimum. Il leur est également demandé de mettre tout en œuvre pour les faire appliquer par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ces exigences sont formalisées dans des contrats cadres. Au-delà de l'exigence minimale du respect des conventions de l'OIT, le groupe s'est constitué un ensemble de textes de référence définissant ses orientations en matière de ressources humaines dont notamment les valeurs de l'entreprise et les principes de management. Issue d'un référentiel exigeant, accessible sur l'Intranet, la politique RH du groupe s'attache à maintenir des standards élevés au plan mondial codifiés dans la charte de responsabilité de la fonction Ressources Humaines groupe dont les textes de références sont valables partout où le groupe et ses filiales sont implantés. Les grands principes de la politique sociale ont été énoncés : gestion de carrière dynamique, appuyée par la formation continue ; rémunération motivante basée sur la performance, la part variable du traitement, et l'actionnariat salarié ; internationalisation du management ; qualité du dialogue social et des conditions de travail, principes également valables pour tout le groupe y compris les filiales.

En application de son système de contrôle interne, la responsabilité du contrôle de la conformité de ces procédures est du ressort des équipes d'audit et d'inspection.

## ANNEXES NRE (suite)

## Loi NRE

Article 2 du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

## Périmètre BNP Paribas SA métropole

1	Consommation de ressources en eau	Eau potable : 334 503 m <sup>3</sup> . Eau glacée (climatisation) : 15,1 GWh, ne concerne que les immeubles parisiens et de proche couronne, soit 600 000 m <sup>2</sup> sur 1,95 million m <sup>2</sup> occupés par la SA en France.
2	Consommation de matières premières	Papier : 800 000 ramettes
3	Consommation d'énergie	Électricité : 210 GWh pour la SA en France ; vapeur : 22 671 tonnes ; gaz : 6,9 GWh ; Pour la vapeur et le gaz, même périmètre que le point 1.
4	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	Arrêt de l'autoproduction d'électricité dans la proche couronne parisienne. Installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie en métropole.
5	Recours aux énergies renouvelables	Néant.
6	Conditions d'utilisation des sols	Non significatif, compte tenu de l'activité exercée.
7	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Mesures non disponibles. Projet de test du bilan carbone avec l'Ademe en 2003.
8	Nuisances sonores et olfactives	Non significatif, compte tenu de l'activité exercée.
9	Traitement des déchets	Recyclage de 1 433 tonnes de papier et carton par le Centre de Saran. Choix des fournisseurs en tenant compte de leur engagement de récupérer et retraiter les matériels en fin de cycle, dans le respect de l'environnement (cartouches d'imprimantes, matériels informatiques, GAB, matériels d'impression, câbles électriques ou fibres, batteries, tubes fluorescents, choix de produits verts pour les fournitures de bureau).
10	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	Vitrification des résidus lors des chantiers de désamiantage. Installation de systèmes de climatisation, dits "secs". Arrêt de l'autoproduction d'électricité dans la proche couronne parisienne. Choix de produits verts dans le domaine des fournitures de bureau. Choix du fournisseur de photocopieurs sur la base d'un engagement de recyclage des cartouches d'imprimantes. Installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie. Aménagement et entretien du parc du Centre de Formation de Louveciennes dans le cadre de la convention passée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

## ANNEXES NRE (suite)

### Loi NRE

Article 2 du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

### Périmètre BNP Paribas SA métropole

11 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	Une fonction centrale, la Direction des Immeubles d'Exploitation, est responsable de l'élaboration de guides opératoires, assurant la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires, applicables tant en France qu'à l'international.
12 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	Dépenses non mesurées de façon spécifique, compte tenu de la nature des activités.
13 Existence de services internes de gestion de l'environnement	Gestion intégrée aux diverses activités. Pas de service spécifique.
14 Formation et information des salariés	Formation non spécifique, compte tenu de la nature des activités.
15 Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	La fonction intégrée Group Risk Management est responsable de la gestion de l'ensemble des risques. Les moyens ne sont pas mesurés de manière spécifique, compte tenu de la nature des activités.
16 Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société	Il n'existe pas d'organisation spécifique, compte tenu de la nature des activités.
17 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Néant.
18 Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	Néant.
19 Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger (points 1 à 16)	Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales, quel que soit leur lieu d'implantation.

# GLOSSAIRE

<b>ABSA</b>	Action à Bon de Souscription d'Action.
<b>Action</b>	L'action est un titre négociable constatant le droit de l'actionnaire inscrit en compte chez la société émettrice ou chez un intermédiaire habilité. Elle représente une partie du capital d'une société anonyme ou d'une société en commandite par actions. Depuis la dématérialisation des valeurs mobilières, les actions sont inscrites en compte au nom de leur propriétaire, soit dans les livres de la société (forme "nominative"), soit auprès d'un intermédiaire habilité (forme au "porteur").
<b>ADP</b>	Action à Dividende Prioritaire.
<b>ADR (American Depositary Receipt)</b>	C'est un certificat négociable de dépôt, représentatif d'une ou plusieurs actions, dont la valeur nominale est libellée en dollars et dont le paiement des intérêts est également assuré en dollars ; il permet, sous certaines conditions, à une société non américaine d'être cotée aux États-Unis.
<b>Animation/Contrat d'animation</b>	Les contrats d'animation ont été lancés par la SBF-Bourse de Paris en août 1992. Ils consistent en un partenariat signé entre la SBF (devenue depuis Euronext), une société cotée et un intermédiaire financier ("l'animateur"). Ce dernier s'engage à avoir une présence active sur le marché en assurant lors de chaque séance un nombre minimal de transactions, et ce aux fins de favoriser la liquidité du titre. Les contrats d'animation concernent principalement les valeurs moyennes.
<b>Arbitrage</b>	Activité consistant à profiter des écarts de valorisation entre deux actifs financiers, par exemple deux actions lors d'OPE ou d'OPA. Les arbitragistes interviennent donc, dans ce contexte, en cas d'écart entre le cours de la cible, et le "prix" proposé par l'initiateur de l'offre.
<b>Augmentation de capital</b>	Un des moyens d'accroître les fonds propres de la société. Elle est réalisée soit par augmentation du nominal des actions existantes, soit par la création d'actions nouvelles provenant de souscriptions en numéraire, d'apports en nature ou de bénéfices, réserves, primes d'émission ou d'apport incorporés au capital. Les augmentations de capital peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription. Elles peuvent permettre de faire participer de nouveaux actionnaires au capital de la société. Elles doivent avoir été préalablement autorisées par une AGE.
<b>Autocontrôle</b>	Pourcentage de son propre capital détenu par une société. Les actions représentant l'autocontrôle sont privées du droit de vote, ne perçoivent pas de dividende et ne rentrent pas en ligne de compte pour le calcul du bénéfice par action.
<b>Autofinancement</b>	Excédent permettant le financement des investissements sans appel à des fonds extérieurs (augmentations de capital, emprunts, etc.).
<b>Avoir fiscal</b>	Institué afin d'éviter la double imposition au niveau de la société et de l'actionnaire, il est égal à la moitié du dividende net perçu par l'actionnaire (personne physique résidente française). Il est déductible de l'impôt sur le revenu ou remboursé par le Trésor s'il est supérieur au montant de l'impôt à payer.
<b>B to B, ou B2B</b>	Business to Business : transactions réalisées sur Internet entre deux entreprises.
<b>B to C, ou B2C</b>	Business to Consumer : sur Internet, transactions entre une entreprise et ses clients.
<b>Back-office</b>	Lieu de traitement des opérations liées à la gestion administrative.
<b>BDDF</b>	Banque de Détail en France.
<b>BDDI</b>	Banque de Détail à l'International.
<b>Bénéfice net, part du groupe</b>	Bénéfice net consolidé de la société, après déduction des profits correspondant aux intérêts minoritaires.
<b>BFI</b>	Banque de Financement et d'Investissement.
<b>Bon de souscription</b>	Banque Commerciale MPD : Marketing & Product Development. Titre autonome ou détaché d'une autre valeur mobilière (action, obligation), et donnant le droit de souscrire des titres (action, obligation).

<b>BPGA</b>	Banque Privée, Gestion d'Actifs.
<b>Capital social</b>	Montant des apports (en numéraire ou en nature) faits par les associés ou les actionnaires d'une société, et des bénéfices, réserves, primes d'émission ou d'apport incorporés au capital. Le capital peut être augmenté ou diminué au cours de la vie de la société.
<b>Capitalisation boursière</b>	Valeur attribuée par la Bourse à une société. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions existantes par le cours de l'action.
<b>CECEI</b>	Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement : émanation de la Banque de France, présidée par son Gouverneur, ayant pour mission de contrôler le bon fonctionnement du système financier et bancaire français.
<b>COB Commission des Opérations de Bourse</b>	Organisme public créé en 1967, la COB est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et donc à l'information donnée aux investisseurs, de surveiller l'ensemble des marchés financiers et de proposer des mesures visant à améliorer le bon fonctionnement des marchés.
<b>Comité Consultatif des Actionnaires</b>	Ensemble d'actionnaires "personnes physiques" choisis par certains émetteurs pour les conseiller dans leur politique de communication à destination de l'actionnariat individuel. BNP Paribas a mis sur pied son Comité Consultatif des Actionnaires dès le premier semestre 2000, au moment de la fusion.
<b>Conseil des Marchés Financiers</b>	Organisme professionnel qui élabore les règlements des marchés financiers, notamment des Bourses de valeurs ; il a d'ailleurs remplacé en juillet 1996 le Conseil des Bourses de Valeurs (CBV) et le Conseil du Marché à Terme. Il fixe en particulier les dispositions concernant le fonctionnement des marchés (et parmi celles-ci, celles propres aux opérations publiques — OPA/E, OPV, OPR/RO, etc.) et les règles de déontologie que doivent respecter les intervenants. C'est donc lui l'autorité qui gouverne les marchés financiers, et qui sanctionne en ce domaine, toute infraction aux lois et règlements applicables aux intervenants sur ces marchés.
<b>Cotation</b>	La cotation permet de déterminer le cours d'un titre, c'est-à-dire son prix sur le marché à un instant donné. La cotation peut être soit en continu, soit au fixing, pour les valeurs de faible liquidité. La cotation en continu enregistre une succession de prix tout au long de la journée (9 h – 17 h 30). Le principe de ce marché repose sur l'exécution des ordres en temps réel et a pour avantage de suivre les évolutions du marché au plus près.
<b>Coupon</b>	Le coupon représente le droit du propriétaire d'un titre à encaisser une somme correspondant au revenu distribué de cette valeur pour un exercice donné.
<b>CVG (Certificat de Valeur Garantie)</b>	Instrument financier, émis généralement dans le cadre d'un rapprochement entre deux sociétés (OPA/OPE), afin de garantir la valeur d'un titre sous-jacent à une date prédéterminée ; il permet donc à l'actionnaire de la cible de recevoir une somme égale à la différence, si elle est positive, entre le prix proposé lors de l'OPA/OPE, et un cours "de référence".
<b>Dilution</b>	Impact produit, sur les droits attachés à l'action d'une société, par toute création de titres (à l'occasion d'une augmentation de capital, d'une fusion, d'une OPE, de l'exercice de bons de souscription).
<b>Dividende</b>	Partie des bénéfices réalisés par la société que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de distribuer aux actionnaires. Il représente le revenu de l'action et son montant peut varier chaque année en fonction des résultats et de la politique adoptée par la société.
<b>DPS (Droit Préférentiel de Souscription)</b>	Lors d'augmentations de capital en numéraire, chaque actionnaire bénéficie d'un droit préférentiel de souscrire un nombre d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions qu'il possède déjà. Ce droit est négociable sur le marché boursier. La loi offre aux sociétés la faculté de demander à leurs actionnaires, réunis en Assemblée Générale, de renoncer à leur DPS afin de faciliter la réalisation de certaines opérations ou permettre l'entrée de nouveaux actionnaires.
<b>Droit d'attribution</b>	Droit de participer à une augmentation de capital à titre gratuit (réalisée par exemple par incorporation de réserves). Le droit est coté.

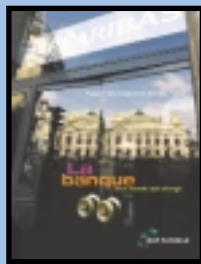
<b>Droit de garde</b>	Rémunération perçue par l'intermédiaire financier pour assurer la garde et le service des titres inscrits en compte. Les droits de garde sont perçus annuellement et d'avance. Ils demeurent acquis pour toute année commencée ; les titres déposés en cours d'année sont exonérés de droits de garde pour l'année en cours.
<b>Droit de souscription</b>	Droit de participer à une augmentation de capital à titre onéreux.
<b>Droit de vote</b>	Permet à tout actionnaire de voter ou d'être représenté à une Assemblée Générale.
<b>EONIA</b>	Euro OverNight Index Average.
<b>EUREX</b>	Une Bourse des dérivés.
<b>EURIBOR (EUROpean InterBank Offered Rate)</b>	Taux du marché monétaire le plus répandu dans la zone euro.
<b>Euroclear</b>	Ex-SICOVAM : gère les opérations de règlement-livraison des valeurs mobilières.
<b>Euronext SA</b>	Regroupe les fonctions de négociation sur les Bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam. À ce titre, cette société a entre autres pour mission d'établir les règles du marché, de décider de l'admission ou non des émetteurs, ainsi que de gérer toute la technologie nécessaire à la bonne marche de la cote.
<b>FCP (Fonds Commun de Placement)</b>	Copropriété (sans personnalité morale) de valeurs mobilières et de sommes placées à court terme. Les FCP, comme les SICAV, sont des instruments de gestion collective de valeurs mobilières. Ils ont, en règle générale, une dimension plus modeste, ce qui rend leur gestion plus souple. Soumis à une réglementation moins contraignante, ils peuvent être plus spécialisés. FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise.
<b>Free Cash Flow</b>	Marge brute d'autofinancement : flux de trésorerie disponible après satisfaction des besoins financiers immédiats d'une l'entreprise.
<b>Garantie de cours</b>	Lorsqu'une société acquiert la majorité du capital d'une société cotée, la réglementation exige qu'elle offre aux minoritaires pendant quinze jours de Bourse consécutifs, la possibilité de vendre leurs titres aux mêmes conditions que celles dont ont bénéficié les cédants du bloc de contrôle.
<b>Gouvernement d'entreprise (Corporate Governance)</b>	Ensemble de principes et recommandations à suivre par le management d'une entreprise faisant appel public à l'épargne.
<b>Hedge Funds</b>	Terme anglais signifiant "fonds de couverture" ; utilisé pour désigner un organisme dont le rôle consiste à couvrir une position contre un risque de marché. Fonds d'investissement pratiquant la gestion "alternative" ou "décorrélée" visant à profiter non pas de la performance absolue d'un actif mais de sa performance relative par rapport à un autre, permettant ainsi une couverture contre des évolutions absolues des actifs. À titre d'exemple, un Hedge Fund n'investira pas dans une action mais dans un arbitrage entre une action et son secteur, ou entre une action et l'indice, devenant ainsi quasiment insensible à l'évolution absolue du marché actions.
<b>IFU (Imprimé Fiscal Unique)</b>	Il s'agit d'une déclaration nominative regroupant l'ensemble des opérations sur valeurs mobilières et paiements de revenus mobiliers, effectués chez un même établissement payeur, au profit d'un même bénéficiaire.
<b>Investisseurs Institutionnels</b>	Organismes financiers tenus, par leur nature ou leur statut, d'employer une part de leurs fonds en placements sous forme de valeurs mobilières. Ex. : compagnies d'assurances, caisses de retraites, Caisse des dépôts et consignations...
<b>Jouissance</b>	Droit à percevoir un revenu pour les capitaux investis à une date donnée ; date de jouissance d'une action : date à partir de laquelle commencent à s'exercer les droits pécuniaires attachés à l'action ; date de jouissance d'un emprunt : date à partir de laquelle l'emprunt porte intérêt.
<b>LBO</b>	Un LBO ou Leveraged Buy Out est l'achat des actions d'une entreprise financé par une très large part d'endettement. Concrètement, un holding est constitué, qui s'endette pour racheter la cible. Le holding paiera les intérêts de sa dette et remboursera celle-ci grâce aux dividendes réguliers ou exceptionnels provenant de la société rachetée.

Leveraged Finance	Financements à effet de levier.
LIFFE	London International Financial Futures & options Exchanges. Marché à terme et des options à Londres.
Liquidation	Échéance mensuelle où se dénouent les opérations sur le Marché à Règlement Mensuel. Ce jour correspond au cinquième jour de Bourse avant la dernière séance boursière du mois.
Liquidité	Correspond, en Bourse pour un titre donné, au rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre d'actions du capital.
LME	London Metal Exchange. La Bourse des Métaux de Londres.
M & A	Mergers & Acquisitions = Fusions & Acquisitions.
Marché Primaire	Marché financier sur lequel sont proposés des titres lors de leur émission.
Marché Secondaire	Marché financier sur lequel s'échangent des titres déjà en circulation.
MONEP	Marché d'Options Négociables de Paris qui comprend un compartiment d'options négociables portant sur l'indice Cac 40 et un département d'options négociables sur actions.
Nominal (valeur nominale)	La valeur nominale d'une action est la quote-part du capital social représentée par cette action.
Notation/Agences de notation	La notation est l'appréciation du risque de défaut de paiement d'un emprunteur, avec une influence directe sur le taux auquel cette société pourra obtenir des fonds. Les changements de notation ont une influence non négligeable sur le cours de Bourse. Les principales agences sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch-IBCA.
OAT	Obligation Assimilable du Trésor.
Obligation	Titre de placement à intérêt en général fixe en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer au prêteur un capital fixe, à une date ultérieure donnée, ainsi qu'une série de versements d'intérêts soit semi-annuellement, soit annuellement. Les paiements d'intérêts peuvent varier pendant la durée de l'obligation.
OBSA	Obligation à Bon de Souscription d'Action.
OBSO	Obligation à Bon de Souscription d'Obligation.
OC (Obligation Convertible)	Obligation pouvant être convertie, selon des modalités prédéterminées, en titres donnant accès au capital d'une société.
OCEANE	Obligation Convertible En Actions Nouvelles ou Existantes.
Offres publiques	Les offres publiques permettent de prendre le contrôle de sociétés cotées (OPA ou OPE) ou, pour les actionnaires de sociétés cotées très largement contrôlées, de demander leur retrait de la cote (OPR et retrait obligatoire).
OPA	Offre Publique d'Achat.
OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières)	Appellation recouvrant les Sicav et les fonds communs de placement (FCP), et ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.
OPE	Offre Publique d'Échange.
OPF	Offre à Prix Fixe ; nouvelle dénomination de l'OPV.
OPR	Offre Publique de Retrait.
OPRA	Offre Publique de Rachat d'Actions.

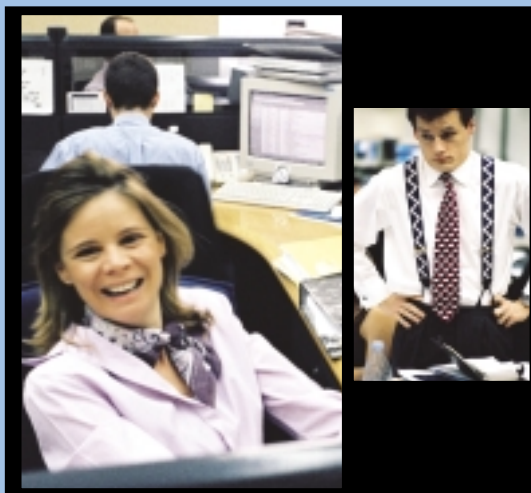


<b>Option</b>	Contrat valable jusqu'à une échéance déterminée à l'avance, qui donne le droit (mais non l'obligation) moyennant paiement immédiat du prix de l'option d'acheter ou de vendre à l'avenir un titre à un prix fixé à l'avance (prix d'exercice). L'option est le vecteur d'intervention sur le MONEP. Les options peuvent être soit des options d'achat (call) soit des options de vente (put).
<b>OPV</b>	Offre Publique de Vente.
<b>ORA</b>	Obligation Remboursable en Actions.
<b>PEA (Plan d'Épargne en Actions)</b>	Destiné à inciter les particuliers à accroître la part de leur épargne investie en actions, ce produit de placement, en actions de sociétés ayant leur siège dans un État membre de la CEE, ou en FCP éligibles au PEA, est exonéré d'impôt sur les revenus et les plus-values si aucun retrait n'est effectué durant cinq années ; il reste soumis aux prélèvements sociaux. Le plafond de placement est de 120 000 euros par personne physique.
<b>PEE (Plan d'Épargne d'Entreprise)</b>	Il s'agit d'un plan d'épargne collectif qui permet au salarié, avec l'aide de son entreprise, de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières. Les versements et intérêts qui alimentent le compte sont exonérés d'impôt sur le revenu, sous condition de blocage pendant 5 ans (et hors cas spécifiques de levée anticipée), mais restent soumis aux prélèvements sociaux. Il en est de même pour les gains de sortie.
<b>PER (Price Earning Ratio)</b>	Rapport entre le cours de l'action et le bénéfice net par action. Il permet de voir combien de fois le cours de l'action capitalise le bénéfice. L'actionnaire tirera une satisfaction d'autant plus grande de son placement que la valeur de son titre représentera un multiple plus élevé du bénéfice par action.
<b>Plus-value/moins-value</b>	Différence positive/négative entre le prix de vente d'une action et son prix d'achat.
<b>Portail B2E</b>	Site Intranet spécifique pour les salariés du groupe. Sa page d'accueil propose un moteur de recherche, des liens avec des services et de nombreuses informations sur le métier du salarié, sa vie pratique et sa carrière dans le groupe.
<b>Prime Brokerage</b>	Activité consistant à fournir aux Hedge Funds une gamme étendue de services : financement, règlement-livraison de leurs opérations, conservation de titres, prêt-emprunt de titres, etc.
<b>Private Equity</b>	Investissement en action dans des sociétés non cotées.
<b>Produits Dérivés</b>	Instruments financiers construits à partir d'un titre ou d'un indice "sous-jacent" permettant à un agent de réaliser des opérations sur l'avenir pour se couvrir contre les écarts ou en tirer parti.
<b>Quorum</b>	Pour qu'une Assemblée Générale puisse valablement délibérer, il faut que des actionnaires possédant un nombre minimum total d'actions (quorum) soient présents ou représentés. Le quorum est : <ul style="list-style-type: none"><li>– pour une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sur 1<sup>re</sup> convocation : 1/4 des actions ayant droit de vote ;</li><li>– pour une AGO sur 2<sup>e</sup> convocation : aucun quorum n'est requis ;</li><li>– pour une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur 1<sup>re</sup> convocation : 1/3 des actions ayant droit de vote ;</li><li>– pour une AGE sur 2<sup>e</sup> convocation : 1/4 des actions ayant droit de vote ;</li><li>– pour une AG mixte : ces divers quorums sont requis selon les résolutions.</li></ul>
<b>RELIT</b>	Système de Règlement et Livraison de Titres à la Bourse de Paris.
<b>Relution</b>	Inverse de dilution ; opération sur le capital (rachat d'actions, ou émission d'actions en proportion moindre que l'augmentation de bénéfices suite à fusion ou OPE par exemple) permettant d'accroître le bénéfice par action.
<b>Rendement</b>	Indicateur instantané de la rentabilité du placement, exprimé en pourcentage : pour les actions, c'est le rapport entre le dernier dividende payé et le dernier cours de Bourse.
<b>Report</b>	Opération de Bourse sur le marché à Service de Règlement Différé par laquelle il est possible, pour un donneur d'ordre, de reporter sa position acheteuse ou vendeuse, d'une liquidation mensuelle à la suivante.

<b>ROE (Return On Equity)</b>	Ratio de Rentabilité des Fonds Propres. Il mesure le rapport entre le bénéfice net consolidé part du groupe, et les fonds propres consolidés hors intérêts minoritaires.
<b>Rompu</b>	Un rompu est la différence pouvant exister entre le nombre d'actions que possède un actionnaire et le multiple le plus proche du nombre minimum d'actions anciennes, pour participer à une opération financière (échange de titres, droits de souscription ou d'attribution). Les rompus sont négociés à l'unité pour obtenir le multiple désiré, ou bien les actions correspondantes sont vendues à la clôture de l'opération et les sommes allouées aux titulaires des droits.
<b>SFS</b>	Services Financiers Spécialisés.
<b>SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)</b>	Société, dotée d'une personnalité morale distincte, ayant pour objet de gérer un portefeuille collectif de valeurs mobilières pour le compte de ses actionnaires qui peuvent chaque jour souscrire des parts (actions) ou se faire rembourser celles qu'ils ont souscrites. Les parts (actions) de Sicav ne sont pas cotées en Bourse, mais leur valeur réelle (valeur liquidative) varie chaque jour en fonction du cours des titres constituant son portefeuille.
<b>SICOVAM</b>	Société Interprofessionnelle pour la Compensation des Valeurs Mobilières, devenue Euroclear France. Organisme chargé de la compensation des titres entre intermédiaires financiers, en centralisant l'ensemble des transactions boursières et facilitant la circulation des titres entre établissements affiliés.
<b>SPVT</b>	Spécialiste en Pension des Valeurs du Trésor.
<b>SRD (Service de Règlement Différé)</b>	Marché où se négocient les actions des principales sociétés françaises et étrangères. Les actions ou obligations achetées "avec SRD" sont donc payées à crédit. Dans une telle négociation, acheteur et vendeur devront, l'un payer le prix, l'autre livrer les titres lors de la prochaine liquidation, à moins que l'un ou l'autre des intervenants ne demande à se faire "reporter" à la liquidation du mois suivant.
<b>Survaleur ou Goodwill</b>	Également dénommé "écart d'acquisition positif": différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net comptable.
<b>TBB (Taux de Base Bancaire)</b>	Principal taux de référence pour la rémunération des opérations d'emprunt.
<b>TMO</b>	Taux Mensuel de rendement des emprunts Obligataires.
<b>TP</b>	Titre Participatif.
<b>TPI</b>	Titre au Porteur Identifiable : permet à tout émetteur de titres de connaître l'identité de ses actionnaires au porteur, via une interrogation auprès de Euroclear.
<b>Trade Center</b>	Force de vente spécialisée, créée par BNP Paribas pour accompagner ses entreprises clientes à l'international. Les Trade Centers proposent aux entreprises importatrices et exportatrices un concept de guichet unique avec une large gamme de services personnalisés.
<b>TSDI</b>	Titre Subordonné à Durée Indéterminée.
<b>TSR</b>	Total Shareholder Return : rendement sur capital investi, compte tenu des dividendes encaissés et de l'appréciation de la valeur d'une action.
<b>Warrant</b>	Valeur mobilière qui offre le droit d'acheter (Call Warrant) ou de vendre (Put Warrant) différents supports "sous-jacents" (taux, indices, devises, actions) à un prix (dit "d'exercice") et jusqu'à une date donnée (dite "échéance"). Cette valeur, quoique de type optionnel, ne peut être vendue à découvert. Les warrants sont émis par un établissement financier qui fait office de teneur du marché.
<b>Work Flow</b>	Technologie d'automatisation d'un processus qui vise à faire circuler des documents ou dossiers numériques de manière séquentielle entre les personnes qui ont à intervenir dans le traitement du dossier.



Conception, création et réalisation  
TERRE DE SIENNE  
PARIS  
01 55 19 19 19



## BNP Paribas

SIÈGE SOCIAL  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris (France)  
Tél. : 01 40 14 45 46

[www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)

RCS Paris 662 042 449  
Société anonyme au capital de 1 791 759 648 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES  
Tél. : 01 42 98 21 61 / 01 40 14 63 58

